

**Plan d'action du Schéma de développement durable
de la vallée de la Sélune**

**Volet n°4 :
Préservation et valorisation
des patrimoines**

1- Introduction

Principes et objectifs du volet « Préservation et valorisation des patrimoines »

PRINCIPES ET OBJECTIFS

- **Rappel diagnostic**

Situé proche du haut lieu culturel et naturel que constituent le Mont Saint-Michel et sa baie, le territoire des quatre cantons dispose de paysages plus communs mais néanmoins de grande qualité notamment grâce à la section en gorges de la vallée de la Sélune. Entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et Ducey, la vallée offre en effet des paysages escarpés particulièrement originaux dans le contexte régional. Ces gorges, dont l'ampleur se trouvera accentuée par la vidange des lacs, représentent un riche potentiel aussi bien en termes de cadre de vie que pour le maintien, voire le développement, d'activités récréatives et touristiques. Cette attractivité repose sur la richesse du patrimoine naturel abrité dans la vallée : la rivière de la Sélune avant tout mais aussi les ressources piscicoles (saumons en particulier) et les zones d'intérêt écologique remarquables qui lui sont associées. Elle repose également sur l'originalité du patrimoine culturel constitué par les barrages hydroélectriques qui tiennent une place importante dans l'histoire locale récente (20^{ème} s.). Le maintien de la mémoire locale (histoire des barrages en particulier), du patrimoine bâti vernaculaire et industriel et du patrimoine naturel doit occuper une place importante dans le projet de réhabilitation de la vallée de la Sélune. Outre l'enjeu de préservation de ce patrimoine (gestion, protection), sa valorisation apparaît cruciale tant pour l'appropriation de la vallée par les habitants que pour la construction d'une nouvelle image identitaire. Celle-ci pourra s'appuyer sur la mise en place d'une animation culturelle ainsi que sur les travaux scientifiques multiples menés autour de l'opération d'effacement.

La stratégie proposée tient compte des points forts comme des points faibles identifiés dans le diagnostic. Plusieurs points forts spécifiques au volet patrimoine peuvent être rappelés :

- La disparition des retenues d'eau suite à la vidange va susciter un nouveau paysage **révélant les gorges de la Sélune** ;
- La présence d'une **structure locale de gestion de l'eau (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE – porté par le Syndicat Mixte du bassin de la Sélune) et de concertation (Commission Locale de l'Eau)** fonctionnant à l'échelle du bassin versant de la Sélune depuis 1998 est un atout pour mettre en place une gestion intégrée ;
- L'ampleur de l'opération et son caractère inédit à l'échelle de la France (et même au-delà au niveau de l'Europe) en font une opération d'intérêt majeur qui a suscité la mise en œuvre de **travaux scientifiques** multiples menés par des équipes pluridisciplinaires (appui pour le suivi environnemental, soutien pour la mise en œuvre de démarches participatives, source pour la communication, ...).

Des points faibles doivent aussi être mentionnés :

- **Absence de structure d'animation et/ou sensibilisation à l'environnement** même si la base de la Mazure porte quelques actions de sensibilisation¹.

Il faut noter que la **phase de transition** constitue à la fois un point faible et un atout pour la question du patrimoine. Cette phase de travaux (depuis le début de la vidange jusqu'à la réhabilitation du fond de vallée) va s'étaler sur une période longue (plusieurs années)² : celle-ci doit être mise à profit par les acteurs locaux pour mettre en place une gestion cohérente et concertée de l'eau et du patrimoine naturel en général, mais aussi une stratégie de valorisation du patrimoine culturel. Néanmoins, cette

¹ La Mazure accueille principalement des groupes scolaires dans le cadre de séjours pédagogiques et sportifs. Dans ce cadre, les actions éducatives offertes n'ont pas uniquement trait à l'environnement mais traitent néanmoins par exemple de l'écologie de l'eau, des espèces animales et végétales spécifiques, de l'hydroélectricité. Par ailleurs, elles ne sont destinées qu'à un public restreint (groupes scolaires hébergés à la Mazure). Dans le cas d'une volonté de développer ces activités, une formation des animateurs de la Mazure dans ce sens doit être prévue.

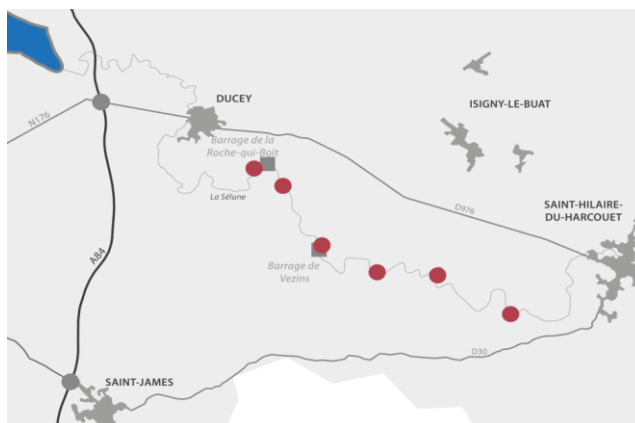
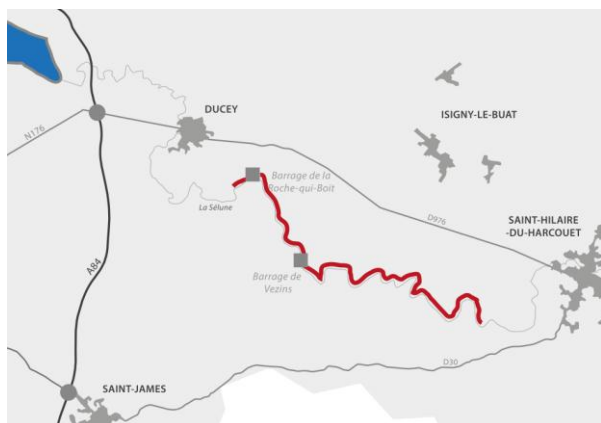
² A titre de comparaison, le chantier s'est étalé de 1996 à 2002 dans la vallée du Léguer lors de la démolition du barrage de Kernansquillec : durant cette période, aucun accès n'a été possible à cause de la présence de vases non stabilisés.

période sera également difficile à gérer dans la mesure où le paysage transitoire produit par les travaux risque d'être peu attractif : l'intérêt de l'opération et des travaux en eux-mêmes (ampleur inédite) peuvent alors pallier ce manque d'attrait temporaire.

- **Principes clefs d'aménagement et de développement et objectifs pour ce volet**

Le diagnostic a mis en avant le potentiel de la vallée en termes de patrimoine et les enjeux liés aussi bien à sa conservation qu'à sa valorisation. Ainsi, conformément aux principes de développement durable, la stratégie de développement propose de :

- **se concentrer sur l'axe de la vallée de la Sélune** qui concentre les éléments patrimoniaux d'intérêt recensés sur l'ensemble du territoire (même si une attention doit être portée à ces enjeux à l'échelle des quatre cantons) ;
- **concilier préservation** (gestion, protection, reconversion, ...) **et valorisation** (sensibilisation, animation, ...) **du patrimoine** ;
- adopter une **approche cohérente et concertée** permettant de **concilier valorisation des patrimoines naturel et culturel**.



L'objectif principal de la stratégie proposée pour le **patrimoine culturel** est de conserver la mémoire de l'histoire de la vallée de la Sélune et de valoriser cette histoire et celle des barrages :

- Conserver in situ le patrimoine lié aux barrages directement (gestion et reconversion des bâtiments EDF) ou indirectement (matérialisation de l'emplacement actuel des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit) ;
- Créer un point d'accueil des usagers de la vallée, d'animation, de valorisation et de loisirs sur le site de Vezins (points d'accès n°3) en cohérence avec les autres sites d'animation de la vallée (Ange Michel, Mazure, Autre Café..)
- Valorisation de l'histoire de la vallée (paysages, activités, ...) et des barrages (travaux de construction, rôle dans l'électrification des campagnes du Sud Manche, ...)
- Elargir la valorisation à l'ensemble du patrimoine au fil de l'eau pour étendre l'intérêt et la fréquentation à l'ensemble de la rivière/vallée ;
- Utiliser le paysage comme un support pour retracer et suivre l'histoire de la vallée, mais aussi communiquer avec les habitants ;

L'objectif principal de la stratégie proposée pour le **patrimoine naturel** est de gérer les milieux et la biodiversité associée mais aussi de sensibiliser les habitants et usagers mais aussi les visiteurs à l'environnement :

- Réhabiliter le site libéré par la disparition des lacs en conciliant respect de l'environnement et accessibilité au public ;
- Mettre en place une gestion cohérente et concertée du patrimoine naturel à l'échelle du bassin versant aussi bien pour l'eau et la rivière (avec le SAGE) que pour les autres milieux d'intérêt (sites Natura 2000 existants, nouveaux milieux humides, ... ; lien avec la Baie du Mont Saint-Michel) ;
- Faire de l'environnement un support d'activités pédagogiques voire touristiques : animation/sensibilisation (notamment auprès des scolaires mais aussi des usagers tels que les agriculteurs ou les habitants), découverte, ...

Il semble opportun que l'ensemble des actions relatives à ces objectifs s'appuie sur le réseau de travaux scientifiques à l'œuvre sur la vallée de la Sélune dans la mesure où ces derniers produiront un certain nombre de résultats mais aussi de méthodes à

mobiliser. Le suivi de l'opération, notamment sur le plan écologique et hydro-géomorphologique (remontée des poissons, espèces invasives, qualité de l'eau, dynamique hydro-sédimentaire, ...) doit faire l'objet d'un programme de recherche pluridisciplinaire. Il convient d'établir des liens entre le projet de développement et ces travaux. Au-delà l'attention manifestée par un certain nombre d'universitaires et de chercheurs sur cette opération témoigne de son intérêt. Celui-ci doit amener à réfléchir à l'opportunité de valoriser cette opération et les travaux qu'elle va engendrer afin d'animer le territoire durant la phase de transition (communication, manifestations, ...). Parallèlement, une collaboration doit être mise en place avec les chercheurs en Sciences Sociales et Humaines présents sur le terrain pour installer des démarches participatives et introduire plus de concertation dans la construction du projet.

Enfin, la valorisation de l'opération (arasement, renaturation, développement..) doit faire l'objet d'une communication ambitieuse et attractive permettant l'appropriation du projet et l'émulation de la part de des acteurs locaux et des habitants.

- **Gouvernance (échelle/ acteurs) sur ce volet et typologies d'actions (aménagement, entretien, développement, animation)**

La plupart des actions proposées doivent être coordonnées à l'échelle de l'ensemble de la vallée, voire du bassin versant (en particulier en ce qui concerne le patrimoine naturel). Elles font majoritairement appel à des acteurs publics (collectivités) et/ou aux services de l'Etat.

Les actions déclinées dans ce volet recouvrent à la fois des actions d'aménagement (réhabilitation du site actuellement sous les lacs, multiples équipements en lien avec la valorisation du patrimoine), des charges d'entretien (principalement imputables à la gestion du site – cours d'eau, fond de vallée – actuellement sous les lacs, et des éléments patrimoniaux qui seront conservés) et enfin de nombreuses actions relevant plutôt de l'animation nécessaires à la fois à la mise en œuvre de politiques de protection du patrimoine naturel mais aussi à la promotion et à la valorisation des patrimoines et plus généralement à l'accompagnement du projet global (voir tableau ci-après).

Types d'actions requises	
Les actions d'aménagement le long de la vallée et hors de la vallée	Aménagement paysager Aménagement et points de valorisation notamment d'un site d'accueil, d'animation et de valorisation de la vallée sur le site de Vezins Equipements Parking, services, aire de repos, ... Accessibilité PMR Information
Les actions d'entretien et de gestion	Gestion du patrimoine naturel Entretien du patrimoine bâti Paysage, ...
Les actions de développement, d'animation, de suivi, de communication, de promotion	Animation : observatoire photographique du paysage, valorisation de l'opération, restauration du patrimoine, ... Liens avec les actions de protection des ressources environnementales Développement de l'offre de loisirs et du tourisme Outils de valorisation et découverte Communication Evènementiel Travaux et valorisation scientifique

DIFFERENTS NIVEAUX D'AMBITION POUR CE VOLET et ELEMENTS DE CALENDRIER

- **Rappel actions développées pour ce volet**

1. CONSERVER LA MEMOIRE DE L'HISTOIRE DE LA VALLEE ET VALORISER LE PATRIMOINE LIE AUX BARRAGES DE LA SELUNE

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
4-1	4-1-a. Création d'un espace d'information, de valorisation et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins) 4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit	10
4-2	Valorisation des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit	15
4-3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau	19
4-4	Valorisation, sensibilisation au paysage	22

2. GERER LE PATRIMOINE NATUREL ET SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
4-5	Aménagement paysager du site libéré par la disparition des lacs	28
4-6	Gestion de l'espace libéré par la disparition des lacs	31
4-7	Poursuite et renforcement des actions en faveur de la qualité de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant de la Sélune	37

3. CONSTRUIRE ET AFFIRMER L'IDENTITE NOUVELLE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
4-8	Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement	41
4-9	Projet scientifique : suivi de l'opération et évaluation	44
4-10	Création d'une structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	47

- **Différentes ambitions possibles pour ce volet**

Comme indiqué dans le document stratégique général, la réhabilitation et la reconversion de la vallée de la Sélune dépendent des souhaits et de l'implication des acteurs locaux. Identifié comme un des volets clefs du schéma de développement durable de la vallée, le traitement du patrimoine peut être décliné en plusieurs niveaux d'ambition.

En ce qui concerne le patrimoine bâti et culturel, il semble important qu'une attention forte soit portée à la conservation et à la valorisation des héritages qui participent de la mémoire locale et témoignent de l'histoire de la vallée et des barrages. Cette prise en compte, même à minima, doit permettre de dépasser le seul volet naturel en intégrant les préoccupations locales (paysage, patrimoine, usages récréatifs, ...) et ainsi accompagner l'appropriation du projet par les riverains et l'ensemble des habitants. Dans un second temps, la mise en valeur du patrimoine hydraulique pourrait constituer un moteur de développement local plus ambitieux (reconversion des bâtiments EDF, fil conducteur d'une politique de valorisation du territoire, ...).

Si l'opération a initialement pour objet le rétablissement de la continuité écologique afin de s'approcher du bon état écologique des masses d'eau réclamé par la DCE, la destruction des barrages ne résoudra pas l'ensemble des problématiques environnementales. L'action du SAGE en faveur de l'entretien des cours d'eau et de pratiques plus respectueuses de l'environnement sur l'ensemble du bassin versant doit donc être soutenue. La vidange des lacs va laisser une large emprise foncière en fond de vallée à gérer : en l'absence de choix, cette superficie va progressivement évoluer

vers une végétation arborée et devenir inaccessible. Sans forcément classer le site (Natura 2000, Espace Naturel Sensible) ou le paysager entièrement (jardinage), des mesures de gestion doivent être envisagées afin de le maintenir dans un état cohérent avec les activités souhaitées par ailleurs (randonnée, pêche, ...) : un entretien par l'activité agricole peut en particulier être envisagé.

Enfin, il semble important d'accompagner ces actions par une animation culturelle développée afin d'abord qu'elles soutiennent l'intérêt des habitants pour le projet et ensuite éventuellement qu'elles renforcent l'attractivité du territoire.

Chaque action peut également être abordée selon différents niveaux d'ambition. Les scénarii « extrêmes » (1 : minimum et 2 : optimal) sont résumés ci-dessous. Il est particulièrement important de prendre conscience des conséquences possibles d'une « inaction » de la part des acteurs locaux, cet aspect est donc illustré dans la colonne « ne rien faire »

N°	ACTION	Ne rien faire	1 – scénario minimum	2 – scénario optimal
4-1	4-1-a. Création d'un espace d'information, de valorisation et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins) 4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit	<i>Démolition de l'ensemble des bâtiments et installations liés aux barrages : oubli progressif de la présence des barrages et de l'histoire de la vallée</i>	<i>conservation des bâtiments et valorisation patrimoniale</i>	<i>Requalification des bâtiments EDF : accueil de nouveaux usages, organisation de manifestations et d'animation autour de ce patrimoine. Sauvegarder un bâtiment pour un changement radical de destination et d'activité : c'est un acte fort pour la préservation de la mémoire du barrage et pour symboliser par une image positive de reconversion de patrimoine la renaissance des gorges de la Sélune après arasement des barrages. Ce site est l'un des points d'accès de la vallée. Il est indispensable que ce soit un lieu d'accueil, d'information et de services, que l'on aura du mal à mettre en place si les bâtiments disparaissent tous.</i>
4-2	Valorisation des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit	<i>Aucune valorisation : suppression des ouvrages et oubli de l'histoire des barrages</i>	<i>Différentes formes de valorisation possible (panneaux, plaquette, expos, ...) pouvant accompagner l'appropriation du projet par les habitants</i>	<i>Matérialisation in situ de la présence des barrages contribuant à rappeler la mémoire des lacs/barrages, et renforçant l'attractivité de la vallée (point d'intérêt).</i>
4-3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau	<i>Abandon voire suppression.</i>	<i>Maintien et développement des efforts de valorisation des bords de l'eau et du patrimoine conduits à Ducey par exemple : - restauration du patrimoine bâti (ponts, lavoirs, moulins) - organisation de promenades découverte au fil de l'eau - édition de plaquettes type « Flânerie dans Ducey »</i>	<i>Valorisation des moulins, ponts et autres éléments du patrimoine lié à l'eau y compris en dehors des bourgs Mise en réseau pour un projet à l'échelle de l'ensemble de la vallée (liaison amont/aval), voir des liens avec la Cance (partie amont) ou la Sée qui disposent d'un patrimoine industriel hydraulique.</i>
4-4	Valorisation, sensibilisation au paysage	<i>Travaux scientifiques.</i>	<i>Sensibilisation à la dynamique des paysages de la vallée de la Sélune : trajectoires passées (archives départementales, cartes postales anciennes). Différentes formes possibles. Sensibilisation aux transformations à venir des paysages de la vallée de la Sélune. Différentes formes possibles.</i>	<i>Mise en place d'un observatoire photographique du paysage (éventuellement participatif : concours photo, vide-albums).</i>
4-5	Aménagement paysager du site libéré par la disparition des lacs	<i>Aucun.</i>	<i>Prise en compte (réelle) de la dimension paysagère dans chacun des aménagements et constructions effectués dans les gorges de la Sélune - intégration paysagère des</i>	<i>Rédaction d'un plan de paysage pour accompagner la réhabilitation de la vallée de la Sélune.</i>

			<i>bâtiments/infrastructures</i> - plantation, végétalisation - ripisylve, - ingénierie écologique (fascines, traitement des berges, mini seuils, épis, ...)	
4-6	Gestion de l'espace libéré par la disparition des lacs	<i>Aucune mesure de gestion spécifique.</i> <i>Enfrichement, développement spontané de la végétation, fermeture de la vallée rendue inaccessible.</i>	<i>Mise en place de chantiers de débroussaillage réguliers pour maintenir le site entretenu</i>	<i>Mise en place d'une gestion agricole (et/ou adaptée aux éventuelles sensibilités écologiques locales) du site : entretien d'une végétation ouverte et valorisation du site (faible coût pour la collectivité, terres agricoles supplémentaires) voire mise en place de contrats agricoles respectueux de l'environnement ou à forte valeur ajoutée avec valorisation des produits</i>
4-7	Poursuite et renforcement des actions en faveur de la qualité de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant de la Sélune	<i>aucun moyen supplémentaire pour la mise en œuvre du SAGE. Ce scénario irait à l'encontre de l'objectif d'exemplarité du projet : on actionnerait de manière exemplaire le levier de rétablissement de la continuité du cours d'eau sans affecter les mêmes moyens aux autres leviers (incohérence)</i>	<i>(à préciser avec le SAGE) renforcement de la politique de plantation de haies</i>	<i>(à préciser avec le SAGE) mise en place d'une politique ambitieuse de plantation de haies impliquant les collectivités et le monde agricole intégrant également un volet de valorisation de la haie (autour d'une politique de valorisation énergétique et touristique des haies). Appui/participation à une politique de sensibilisation et d'accompagnement vers une agriculture herbagère.</i>
4-8	Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement	<i>Si la phase de transition n'est pas anticipée et accompagnée, la vallée devenue moins attractive passée la curiosité du paysage crée par la vidange risque d'être désertée et finalement laissée pour compte (cf. volet benchmarking dans le diagnostic : voir l'opération de Maisons-Rouges par exemple)</i>	<i>information minimum sur le lieu des barrages pour expliquer les étapes du projet. Risque de limiter l'intérêt pour l'opération</i>	<i>Mise à profit de la période de transition pour construire un projet pour la vallée (choix et mise en œuvre des actions proposées en concertation avec l'ensemble des acteurs) et organisation de manifestations/animations pour rendre la vallée et l'opération attractives (communication importante, étapes clefs, ...). L'ambition du projet mérite l'utilisation renforcée des nouvelles techniques de communication (suivi par Internet de l'opération par webcam, blog, vidéos, réseaux sociaux...)</i>
4-9	Projet scientifique : suivi de l'opération et évaluation	<i>Aucune interaction ou communication.</i> <i>Les résultats des travaux ne sont pas connus de la population.</i> <i>Aucune retombée locale (phase de transition).</i>	<i>Soutiens multiples :</i> - éléments pour communiquer (résultats, intérêt de la vallée) - propositions pour animer (démarches participatives, OPP, ...)	<i>Des publications diverses sur la vallée et l'opération (scientifiques et grand public) : valorisation du territoire (opération emblématique et inédite). Travail partenarial avec le pilote global de la vallée et les pilotes des différents volets.</i>
4-10	Création d'une structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	<i>Aucune animation : pas de changement vis-à-vis des pratiques de l'environnement, aucune communication sur les résultats de l'opération vers le grand public et les habitants</i>	<i>Animation ponctuelle assurée par les Offices de tourisme ou chargés de mission du SAGE : communication sur l'opération pendant la phase de transition en particulier en lien avec les travaux scientifiques</i>	<i>Création d'une structure d'animation/sensibilisation à l'environnement : garantie d'une cohérence entre les différentes actions de protection/gestion du patrimoine naturel à l'échelle du bassin versant, affirmation de la nouvelle image de marque de la vallée, mise en réseau des sites d'intérêt naturel (Baie, gorges, ...).</i>

- **l'approche calendaire**

Pour les actions de cette fiche les phases de réflexion doivent être lancées pendant la période de vidange pour définir l'ensemble des aménagements et actions à mener notamment sur les aspects liés à la reconversion de bâtiments EDF et la valorisation des barrages, la communication et la valorisation de l'opération.

- **Tableau de synthèse**

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-1	4-1-a. Création d'un espace d'information, de valorisation et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins) 4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit	Pilote global Collectivités	Etat/EDF, DRAC + selon orientations	x	x	x	x
4-2	Valorisation des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit	Pilote global Collectivités	Etat/EDF, DRAC, CG	x	x	x	x
4-3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau	Pilote global Collectivités Syndicat mixte du bassin de la Sélune	AESN			x	x
4-4	Valorisation, sensibilisation au paysage	Pilote global Collectivités	CAUE 50, Scientifiques	x	x	x	x
4-5	Aménagement paysager du site libéré par la disparition des lacs	Pilote global	Etat, EDF, AESN			x	x
4-6	Gestion de l'espace libéré par la disparition des lacs	Pilote global	AESN, Onema, DREAL, CFEN, SYMEL, Chambe agriculture			x	x
4-7	Poursuite et renforcement des actions en faveur de la qualité de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant de la Sélune	Pilote global Syndicat Mixte du bassin de la Sélune	AESN, Onema, DREAL Fédéré/Pêche		x	x	x
4-8	Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement	Pilote global Structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	Collectivités Scientifiques, Manche tourisme	x	x	x	x
4-9	Projet scientifique : suivi de l'opération et évaluation	INRA + 13 labos	AESN, Onema Fédération de pêche Syndicat mixte(SAGE)	x	x	x	x
4-10	Création d'une structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	Pilote global	Syndicat mixte du bassin de la Sélune ou structure ad hoc AESN, Collectivités	x	x	x	x

2- Fiches Actions

Fiches du volet « Préservation et valorisation des patrimoines »

Fiches n°4-1 à n°4-15

Tableau récapitulatif des fiches

1. CONSERVER LA MEMOIRE DE L'HISTOIRE DE LA VALLEE ET VALORISER LE PATRIMOINE LIE AUX BARRAGES DE LA SELUNE

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
4-1	4-1-a. Création d'un espace d'information, de valorisation et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins) 4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit	10
4-2	Valorisation des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit	15
4-3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau	19
4-4	Valorisation, sensibilisation au paysage	22

2. GERER LE PATRIMOINE NATUREL ET SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
4-5	Aménagement paysager du site libéré par la disparition des lacs	28
4-6	Gestion de l'espace libéré par la disparition des lacs	31
4-7	Poursuite et renforcement des actions en faveur de la qualité de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant de la Sélune	37

3. CONSTRUIRE ET AFFIRMER L'IDENTITE NOUVELLE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
4-8	Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement	41
4-9	Projet scientifique : suivi de l'opération et évaluation	44
4-10	Création d'une structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	47

Fiche Action n°4-1

4-1-a. Création d'un espace d'information, de valorisation et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins)

4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit

A - Contexte et description de l'action

Le devenir des bâtiments annexes liés à l'exploitation des barrages doit être envisagé. Ces infrastructures se composent en aval du barrage de Vezins de trois bâtiments appartenant à l'Etat, d'un autre bâtiment appartenant à EDF en aval de la Roche-qui-Boit, et enfin des maisons du village de de Vezins. Parmi ceux-ci, la halle principale, parallèle au barrage de Vezins ne pourra être conservée dans la mesure où elle se situe sur le tracé du cours d'eau et en zone inondable. En revanche, les autres constructions situées hors de la zone inondable attirent l'attention. Leur qualité architecturale, la mémoire qui y est associée et leur emplacement stratégique au bord de la Sélune obligent à s'interroger sur l'opportunité de conserver ces éléments du patrimoine de la vallée de la Sélune.

Objectifs des actions :

4-1-a. Création d'un espace d'information et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins : maison du directeur et petite halle)

- créer un lieu d'accueil, de service et d'information (sur l'ensemble des activités proposées dans la vallée) pour les usagers de la vallée
- regrouper les nouvelles offres de découverte et de loisirs de la vallée (valorisation de l'histoire de la vallée et des barrages, valorisation du patrimoine naturel, nouvelle offre de loisirs (loisirs indoor et entrée vers loisirs extérieurs sur le site de Vezins).
- Créer un nouveau lieu d'animation, d'évènements culturels
- créer un site d'accueil pour les acteurs qui animeront cette vallée (acteurs liés à la pêche, à la découverte du patrimoine, à l'animation culturelle et artistique de la vallée)
- conserver la mémoire de la vallée en maintenant un ou plusieurs bâtiments EDF et en les valorisant dans le cadre du schéma de développement

Ces propositions d'affectation pour le site de Vezins (maison du directeur et petite halle) doivent être déterminées en cohérence avec les choix de développement de la base de la Mazure, du Parc de l'Ange Michel, et de l'Autre Café notamment pour permettre une véritable complémentarité entre ces sites.

4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit

Les capacités d'accueil de véhicules étant limitées sur ce site il est identifié plusieurs options d'affectation pour ce bâtiment

- lieu de service et d'information secondaire (local vide sac et vestiaires) pour les usagers en itinérance (randonnée, vélo, kayak, pêcheurs...)
- lieu d'hébergement (ex : gîte randonnée, gîte de pêche, etc...)
- conserver la mémoire de la vallée en maintenant un ou plusieurs bâtiments EDF et en les valorisant dans le cadre du schéma de développement

Description des actions :

4-1-a. Création d'un espace d'information et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins : maison du directeur et petite halle)

Les deux bâtiments situés sur le site de Vezins pourraient constituer un site principal d'information et d'activité :

- lieu d'accueil pour les usagers de la vallée où l'on retrouverait des services (sanitaires, salle d'accueil, etc..) et l'in d'information (sur l'ensemble des activités proposées dans la vallée)
- lieu de loisirs (loisirs indoor dans la petite halle et loisirs extérieurs : baignade naturelle ou autre)
- lieu de découverte et de valorisation (valorisation de l'histoire de la vallée et des barrages, valorisation du patrimoine naturel)
- lieu d'exposition et d'évènementiel
- site d'accueil pour les acteurs qui animeront cette vallée (bureaux mutualisés et espaces d'activités et animation) pour les acteurs liés à la pêche, à la découverte du patrimoine, à l'animation culturelle et artistique de la vallée..

Ces propositions d'affectation pour le site de Vezins (maison du directeur et petite halle) doivent être déterminées en cohérence avec les choix de développement de la base de la Mazure, du Parc de l'Ange Michel, et de l'Autre Café notamment pour permettre une véritable complémentarité entre ces sites.

Les deux bâtiments et leurs possibles affectations :



- **La petite halle.** Ses dimensions, l'importante hauteur sous plafond en particulier, autorisent à envisager d'y réaliser une halle de loisirs et d'évènementiel ou d'exposition. Elle pourrait être aménagée de façon à permettre une relative polyvalence des usages afin d'accueillir notamment des spectacles et évènements (possibilité notamment d'exposer des œuvres monumentales difficiles à exposer dans des galeries ou lieu d'exposition traditionnels). Elle pourrait abriter les locaux d'accueil. Une exposition permanente sur la mémoire des barrages et des hommes qui y ont travaillé. La possibilité d'abriter et d'exposer un certain nombre des machines et autres héritages de l'exploitation hydroélectrique de la Sélune doit être discutée. Elle peut devenir une salle intercommunale accueillant des manifestations, des groupes (ce qui libérerait la salle polyvalente de la Mazure régulièrement utilisée pour l'organisation de fêtes).
- **La maison du directeur.** Bénéficiant d'une très bonne accessibilité géographique et située en hauteur, elle offre un point de vue très attractif sur la rivière. Son potentiel est à étudier dans le cadre de l'aménagement d'un point d'accueil sur le pôle « Vezins » (information, accueil des visiteurs, ...).
- La fiche « hébergement et restauration » pose aussi son potentiel de reconversion en site de restauration ou d'hébergement (site et environnement). Les dimensions plus modestes du bâtiment et sa situation privilégiée (hors zone inondable notamment) en font un bien immobilier qui pourrait aussi être vendu à un acteur privé. Les collectivités doivent donc se manifester de manière urgente quant à leur volonté d'investir ce lieu.



Pour l'aménagement de la petite halle, on sait maintenant faire des projets à coûts très modérés par des approches de travaux bien pensés et limités au strict nécessaire. A titre d'exemple, nous citons les récents aménagements du Palais de Tokyo, réalisé par les architectes Lacaton et Vassal (site du projet ; <http://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=20>). Ils ont traité les sols et les murs jusqu'à mi-hauteur (3 à 5 mètres pour le double sous toiture) avec des matériaux modestes en coûts, mais très efficaces et esthétiquement intéressants. Les espaces au-dessus ont été traités par des réalisations de type de celles utilisées dans les usines et grands ateliers (donc à coût minimum). Il s'agit, par exemple, de l'éclairage naturel et artificiel, du chauffage et de l'aération, de la sécurité et des structures nécessaires aux changements d'espaces liés aux différentes configurations de la polyvalence des lieux et de leurs activités. Le budget se situe alors entre 30 et 60 % du coût habituellement pratiqué pour des projets identiques.

Rénovations de bâtiments à grands espaces et grandes surfaces à faibles coûts



Déambulateurs hauts au Grand Palais à Paris



Palais de Tokyo à Paris



Palais de Tokyo à Paris : architectes : Lacaton et Vassal



D'autres exemples existent : plusieurs projets visant les mêmes économies de moyens existent comme par exemple le Centre Pompidou mobile conçu par l'architecte Philippe Bouchain (qui réalise régulièrement des projets à bas coûts).

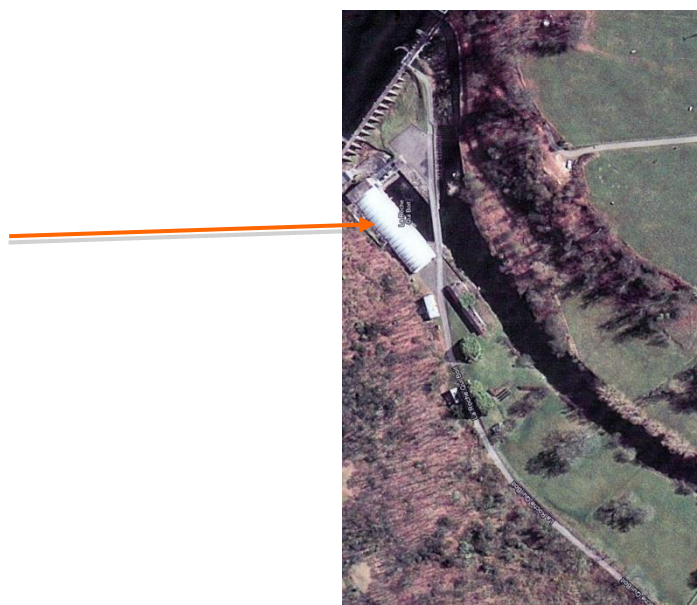
Une étude de faisabilité pourrait démontrer si la réhabilitation de la maison du directeur et la « petite halle » pourraient permettre d'y implanter les types de programme fonctionnel dont les principes sont décrits ci-avant.

4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit

Les capacités d'accueil de véhicules étant limitées sur ce site il est identifié plusieurs options d'affectation pour ce bâtiment

- lieu de service et d'information secondaire (local vide sac et vestiaires) pour les usagers en itinérance (randonnée, vélo, kayak, pêcheurs...)
- lieu d'hébergement (ex : gîte randonnée, gîte de pêche, etc...)
- conserver la mémoire de la vallée en maintenant un ou plusieurs bâtiments EDF et en les valorisant dans le cadre du schéma de développement

Ce bâtiment présente un intérêt architectural fort. Un accès est possible par voie piétonne qui se trouvera améliorée avec la valorisation du cheminement le long de la Sélune.



De multiples exemples de reconversion de bâtiments de ce type peuvent être présentés. De nombreuses anciennes vallées industrielles ont en effet fait l'objet d'une réhabilitation le plus souvent accompagnée d'une ouverture des bâtiments au public et d'une mise en valeur (espace muséographique, lieu d'expositions, ...) : « Vallée des usines » à Thiers³, « Derwent Valleys Mills » en Angleterre classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001⁴, site de Wesserling dans la vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin)⁵, ... D'autres exemples témoignent des reconversions originales possibles de friches industrielles, comme la piscine/patinoire créée dans le complexe industriel de la mine de Zollverein (Essen, Allemagne)⁶ par exemple. Sur le bassin de la Sélune, La filature de St-James a récemment fait l'objet d'une reconversion très réussie au bord du Beuvron. Menée par la communauté de communes de St-James et financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la région Basse-Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie, elle constitue un exemple à suivre (aménagement d'un sentier d'interprétation sur le tricoton en parallèle).



Exemple de reconversion de bâtiments industriels au bord de l'eau : Thiers (vallée de la Durolle), Cromford (vallée de la Derwent, Angleterre), Zollverein (Allemagne). Filature de Saint-James sur le Beuvron.

³ <http://www.thiers-tourisme.fr/fr/patrimoine/architecture/patrimoine-industriel.html>

⁴ <http://www.derwentvalleymills.org/>

⁵ http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/Memento_07.pdf

⁶ <http://www.zollverein.de/>

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat et de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Aucun porteur de projet n'est aujourd'hui identifié.

Etapes

(1) **positionnement urgent des collectivités** quant à l'opportunité de conserver et reconvertir ces bâtiments afin d'intégrer très rapidement leur décision dans le cadre de l'étude de démolition qui a pour l'instant envisagé de faire table rase de ce patrimoine et identification d'un porteur de projet ;

(2) définition des éventuelles **modalités de transmission des biens immobiliers** entre les propriétaires (Etat, EDF) et les collectivités ;

(3) **réflexion à mener en concertation** avec les collectivités, les propriétaires des bâtiments concernés – l'Etat (**et France Domaine ?**) et EDF –, les architectes en chef des bâtiments historiques et/ou plus généralement les services départementaux du patrimoine ou le CAUE de la Manche, les autres acteurs éventuellement concernés (selon les options de reconversion envisagées : la Mazure, la Fédération de la pêche, la DRAC Basse-Normandie, ...) afin de décider de la pertinence de l'action et de définir les **orientations de reconversion** ;

(4) conduite d'une étude de **faisabilité accompagnée d'une estimation financière de la reconversion de ces bâtiments**. Il s'agit notamment de décider si la conservation se traduit par une cristallisation (maintien même à l'état de friches) ou bien d'une reconversion ce qui nécessite de déterminer les usages attendus.

(5) travaux.

Etat d'avancement

Aucun maître d'ouvrage identifié. La démolition de l'ensemble des structures est prévue à ce jour dans le cadre de la mission relative aux études et au suivi des travaux de démantèlement du barrage de Vezins et des bâtiments d'exploitation attenants.

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : Démolition de l'ensemble des bâtiments et installations liés aux barrages : oubli progressif de la présence des barrages et de l'histoire de la vallée

1- scénario minimum : conservation des bâtiments et valorisation patrimoniale

2- scénario optimal : Requalification des bâtiments EDF : accueil de nouveaux usages (loisirs/valorisation de la vallée/expositions), organisation de manifestations et d'animation autour de ce patrimoine. Sauvegarder un bâtiment pour un changement radical de destination et d'activité : c'est un acte fort pour la préservation de la mémoire du barrage et pour symboliser par une image positive de reconversion de patrimoine la renaissance des gorges de la Sélune après arasement des barrages. Ce site est l'un des points d'accès de la vallée. Il est indispensable que ce soit un lieu d'accueil, d'information et de services, que l'on aura du mal à mettre en place si les bâtiments disparaissent tous.

Seuls les scénarii B et C permettent de conserver l'existant et de développer la vallée (mise en valeur, ouverture des bâtiments, nouveaux usages, ...).

Liens avec les autres volets :

Les options de reconversion devront être discutées avec l'ensemble des autres volets développés dans la stratégie de développement afin de déterminer quelle affectation est la plus pertinente pour ces deux bâtiments (hébergement et restauration (n°7), pêche (n°6), activités récréatives (n°5), ...).

C - Les points clefs de réussite

- la maîtrise foncière

- la conduite d'études de faisabilité en fonction des usages proposés par le programme d'actions

D - Le calendrier

La décision de reconversion doit être prise de manière urgente et dans tous les cas avant le début des travaux. Les travaux de restauration des bâtiments pourront eux commencer plus tard.

En parallèle, il faut souligner l'intérêt d'anticiper également dès à présent la conservation des éventuelles objets (turbines, matériaux, archives, ...) abrités dans ces bâtiments en vue d'une valorisation future faute de quoi ces témoignages seront définitivement perdus (cf. Action suivante).

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-1	<p>4-1-a. Création d'un espace d'information, de valorisation et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins)</p> <p>4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit</p>	<p>Pilote global</p> <p>Collectivités</p>	Etat/EDF, DRAC + selon orientations	x	x	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

La durabilité de cette action et en particulier la prise en compte des fils rouges du schéma de développement de la vallée imposent la prise en compte des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- la qualité environnementale et paysagère de la restauration des bâtiments (choix de méthodes d'isolation et de construction mais aussi de choix énergétiques innovants. Dans le cas d'une démolition des bâtiments, le recyclage des matériaux devra être étudié)
- l'innovation architecturale et artistique
- l'innovation dans les services associés à ces équipements
- etc...

F – Evaluation de l'action : résultats attendus, impacts

Rappel des objectifs de cette action

4-1-a. Création d'un espace d'information et d'animation de la vallée (Reconversion des bâtiments EDF du barrage de Vezins : maison du directeur et petite halle)

- créer un lieu d'accueil, de service et d'information (sur l'ensemble des activités proposées dans la vallée) pour les usagers de la vallée
- regrouper les nouvelles offres de découverte et de loisirs de la vallée (valorisation de l'histoire de la vallée et des barrages, valorisation du patrimoine naturel, nouvelle offre de loisirs (loisirs indoor et entrée vers loisirs extérieurs sur le site de Vezins).
- Créer un nouveau lieu d'animation, d'évènements culturels
- créer un site d'accueil pour les acteurs qui animeront cette vallée (acteurs liés à la pêche, à la découverte du patrimoine, à

l'animation culturelle et artistique de la vallée)

- conserver la mémoire de la vallée en maintenant un ou plusieurs bâtiments EDF et en les valorisant dans le cadre du schéma de développement

Ces propositions d'affectation pour le site de Vezins (maison du directeur et petite halle) doivent être déterminées en cohérence avec les choix de développement de la base de la Mazure, du Parc de l'Ange Michel, et de l'Autre Café notamment pour permettre une véritable complémentarité entre ces sites.

4-1-b. Reconversion des bâtiments EDF du barrage de La Roche Qui boit

Les capacités d'accueil de véhicules étant limitées sur ce site il est identifié plusieurs options d'affectation pour ce bâtiment

- lieu de service et d'information secondaire (local vide sac et vestiaires) pour les usagers en itinérance (randonnée, vélo, kayak, pêcheurs...)
- lieu d'hébergement (ex : gîte randonnée, gîte de pêche, etc...)
- conserver la mémoire de la vallée en maintenant un ou plusieurs bâtiments EDF et en les valorisant dans le cadre du schéma de développement

Le maintien ou non de ces bâtiments sera en lui-même un indicateur de résultat

L'évaluation de l'action devra être précisée en fonction de l'usage proposé pour les bâtiments.

G - Les éléments financiers et pistes de financement

Postes de financement

Scénario A : travaux de démolition des bâtiments (voir étude en cours)

Scénarii B et C : pré-études de faisabilité ; travaux de réhabilitation (reconversion ou cristallisation), aménagements de type expo ou autres selon les usages développés.

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-2

Valorisation du patrimoine des barrages

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

- Rappeler in situ la présence des barrages aux futurs visiteurs
- Valoriser l'histoire des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit (notamment à partir des archives) auprès des visiteurs

(1) Matérialiser l'emplacement actuel des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit

L'annonce de la démolition des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit a été très mal accueillie localement, preuve de l'attachement des habitants envers ces éléments du paysage et de l'histoire locale et de l'intérêt patrimonial des ouvrages (œuvre de A. Caquot).

Garder la mémoire de ces barrages est donc fondamental. Cette conservation et valorisation pourrait se traduire de différentes manières :

1. Rappeler la présence des barrages aux futurs visiteurs en conservant une partie de leur structure
 2. Rappeler la présence des barrages par une matérialisation symbolique
 3. Mettre en place une stratégie de valorisation des barrages et de l'histoire de la vallée (recherche historique et archivage, exposition, concours photo, conférences, édition de livre, etc...)
1. Lors de l'établissement du cahier des charges de l'étude technique commandée pour préparer les travaux de déconstruction des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit et des bâtiments attenants, l'Etat n'a pas arrêté la démolition des barrages dans leur intégralité. La seule obligation étant de rétablir la continuité écologique, la conservation d'une partie des ouvrages reste envisageable. Néanmoins, le maintien d'une partie des ouvrages pose des questions techniques et financières (contraintes techniques de renforcement, charges d'entretien, problème de sécurité...). Aucun porteur ne s'est pour l'instant manifesté pour conserver une partie des barrages.
2. Il est en revanche tout à fait possible de rappeler leur présence in situ via une matérialisation symbolique à leur emplacement actuel. Cette matérialisation peut prendre la forme d'une sculpture/ œuvre artistique rappelant l'emplacement et la hauteur des barrages, d'une passerelle s'appuyant sur les vestiges du barrage (exemple du plan d'eau du Coupeau ou du barrage de Kernansquillec) ou d'un aménagement témoignant du niveau ancien de l'eau (exemple du quai et de la barque laissés figés au niveau ancien du lac dans la vallée du Léguer). La forme à donner à cette action peut trouver à travers un concours d'idées organisé auprès des artistes locaux ou d'un concours de dessins mené dans les écoles.



Passerelle installée à l'emplacement du barrage de Kernansquillec (Léguer, 22) ; quai et barque laissés au niveau du lac disparu (Léguer, 22) ; passerelle installée à l'emplacement du barrage du Coupeau (Vicoïn, 51).

3. En parallèle des actions de conservation et de reconversion du patrimoine à prévoir in-situ, il est important de mettre en œuvre une stratégie de valorisation du patrimoine industriel de la vallée de la Sélune. Cette valorisation peut reposer sur des actions multiples et complémentaires de communication, d'animation et de sensibilisation. Parmi les actions proposées, les actions locales à destination des habitants et des scolaires peuvent être distinguées d'actions plus larges à destination du grand public et des touristes.

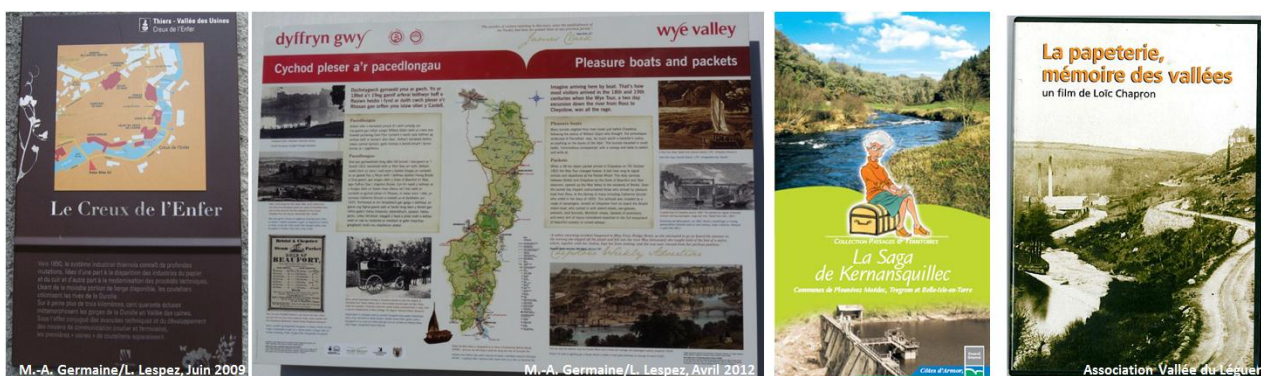
Les actions locales (pour et avec les habitants et les scolaires) :

- mise en œuvre d'un travail de recherche historique avec plusieurs classes élémentaires ou secondaires sur les barrages de la Sélune (dans l'objectif de construire une exposition par exemple)
- organisation d'un concours de photographies, de dessins ou de récits sur les barrages de la Sélune (avec exposition finale)

- mise en place de cycles de conférences thématiques et locales

Les actions grand public :

- création d'expositions voire d'un espace muséographique (hébergés dans un des anciens bâtiments d'exploitation des barrages)
- valorisation itinérante combinée à la création de cheminements au bord de l'eau (en lien avec le volet itinérance) commentés par des panneaux pédagogiques, une plaquette de découverte (itinéraire, questions-réponses, informations historiques)⁷ téléchargeable sur Internet ou diffusée dans les offices de tourisme et/ou dans les points d'accueil, des stations interactives (bornes ou activation des informations par Smartphone), ...
- organisation de visites guidées/promenades commentées au fil de l'eau comme l'office de tourisme de Ducey a pu en organiser durant l'été 2011, ces balades peuvent être l'occasion de reprendre des récits de l'histoire locale, de témoigner d'activités passées (chantiers de construction des barrages, mythologie locale, ...). (lien avec le groupe itinérance)
- édition d'un livre grand public sur l'histoire des barrages de la Sélune
- installations et aménagements évocateurs de cette histoire (jeux pour enfants, mobilier urbain, installation artistique, ...)
- à long terme, promotion du patrimoine



Panneau du parcours « la vallée des usines » à Thiers⁸ ; panneau sur l'histoire de la vallée de la Wye (Angleterre) installé au bord de la rivière ; sentier d'interprétation « La saga de Kernansquillec » et DVD « La papeterie, mémoire des vallées » dans la vallée du Léguer⁹.

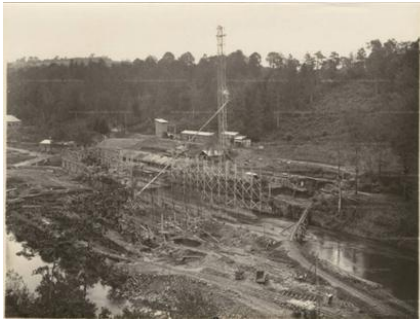
Les sources disponibles pour mener à bien ce travail de valorisation de l'histoire de la vallée de la Sélune sont multiples. La première, et la plus facile à exploiter, est abritée aux Archives Départementales de la Manche qui dispose d'un important fonds de cartes postales de la vallée (une centaine). La période de construction des barrages est particulièrement bien renseignée. Ces documents iconographiques constituent une information particulièrement pertinente pour retracer l'histoire de la transformation de la vallée au début du 20^{ème} siècle. Une chronologie des gorges de la Sélune peut être reconstituée sous la forme d'une frise photographique. Des couples de photographies pourraient également être reconstitués en reprenant des photographies des mêmes lieux pour alimenter plaquettes, panneaux et autres media de communication évoqués plus haut. Les archives recèlent d'autres documents qui pourraient bien sûr être exploités¹⁰. Ce type de recherches permet de mettre à jour l'histoire de la rivière mais aussi celle des hommes qui vivent auprès, et de recréer du lien entre les habitants et la rivière. Des sources directes peuvent également être mobilisées : les habitants, et plus spécialement les plus anciens qui ont connu le barrage et les lacs à une période où ils étaient plus fréquentés, les anciens ouvriers EDF qui ont travaillé sur les barrages. La presse et la littérature locale peuvent compléter ces témoignages permettant de reconstituer l'histoire de ces ouvrages.

⁷ Voir la plaquette « Flânerie dans Ducey » édité par l'office de tourisme : <http://www.mont-saint-michel-ducey.com/FI%E2%9C%93nerie%20def.pdf>, ou « La Saga de Kernansquillec » : http://www.sos-21.com/tl_files/SOS-21_Data-center/CG22/Sentier-decouverte_Kernansquillec.pdf

⁸ <http://gfx.thiers-tourisme.fr/UserFiles/file/pdf2011/DEPLIANT%20THIERS%20vallee%20des%20usines.pdf>

⁹ <http://www.riviere-du-leguer.com/pdfpatrimoine/patrimoine3.PDF>

¹⁰ Voir le travail conduit sur le patrimoine hydraulique par l'historien Benoit Canu dans la vallée de la Vire pour le SAGE : http://www.sage-vire.fr/?page_id=701 (conférence « Le patrimoine hydraulique de la Vire ») ; http://www.sage-vire.fr/?page_id=918 (exposition « La Vire hier, aujourd'hui et demain », une exposition pour mieux comprendre les relations entre les hommes et la Vire à travers l'histoire)



Archives départementales de la Manche

Travaux liés à la construction des barrages de la Sélune (ici la construction du pont de la République).

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

La réflexion sur le projet doit être abordée à l'échelle de la vallée donc par le porteur de l'ensemble de la démarche. Les actions d'aménagement relevant des collectivités. **Aucun porteur de projet** n'est aujourd'hui identifié. La question de la propriété est à étudier rapidement

Les étapes

- (1) Réflexion à mener en concertation pour statuer sur la pertinence des actions (offices de tourisme, collectivités, ...) et identification d'un porteur de projet ; réflexion sur la propriété
- (2) Décision sur la valorisation in situ des barrages à arrêter très rapidement si l'aménagement nécessite le maintien d'une partie du (ou des) barrage(s) : on pense à la création d'une passerelle qui s'appuierait sur les bases du barrage ;
- (3) Mise en œuvre d'une collaboration avec les Archives Départementales de la Manche, avec un historien.

Etat d'avancement :

Aucun

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : Aucune valorisation : suppression des ouvrages et oubli de l'histoire des barrages

1- scénario minimum : Différentes formes de valorisation possible (panneaux, plaquette, expos, ...) pouvant accompagner l'appropriation du projet par les habitants

2- scénario optimal : Matérialisation in situ de la présence des barrages contribuant à rappeler la mémoire des lacs/barrages, et renforçant l'attractivité de la vallée (point d'intérêt).

Seuls les scénarios B et C permettent de « compenser » (symboliquement) la disparition des barrages

Liens avec les autres volets :

Les options quant à la matérialisation de la présence des barrages devront entrer en cohérence avec l'ensemble des autres volets développés dans la stratégie de développement afin de déterminer quelle solution est la plus pertinente. Ex : l'itinérance : cas d'une passerelle. En parallèle, et en lien avec les groupes conception globale, itinérance, sports de nature et pêche, une attention particulière devra être portée à l'accessibilité à la rivière et aux éléments patrimoniaux d'intérêt. La mise en valeur est vaine si le public ne peut accéder facilement aux sites. Des aires de stationnement et cheminement seront donc à prévoir (départ des promenades, accès aux espaces d'exposition, ...). Ces derniers devront être innovants, respectueux de l'environnement et intégrés dans le paysage (transitions douces, utilisation du végétal, ...).

C - Les points clefs de réussite

Les points clefs de réussite pour cette action :

- une réflexion à lancer pendant la phase de vidange pour prendre le temps de préparer la phase d'aménagement
- un pilotage global coordonné avec l'ensemble du schéma de la vallée pour assurer la cohérence entre les différents volets et les liens

D - Le calendrier

La décision doit être prise rapidement et dans tous les cas avant le début des travaux. Le choix définitif de la forme à donner à l'action et les travaux pourront eux commencer plus tard.

Cette action peut être entamée après le début des travaux. Sur le volet destiné aux habitants et usagers, il serait néanmoins préférable de créer le plus vite possible une communication et une animation autour de l'opération : l'organisation d'un concours photo/dessin/récit auprès des habitants et/ou des scolaires pourrait intervenir avant le commencement des travaux de façon à créer du lien entre la population et l'opération et à favoriser son implication dans la construction de la future vallée. Plusieurs temps pourraient rythmer la phase de transition en variant le thème des concours (la photographie du plus bel endroit au bord de la Sélune, le dessin de la plus belle vallée pour 2020, le récit du plus beau souvenir dans la vallée de la Sélune).

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-2	Valorisation des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit	Pilote global Collectivités	Etat/EDF, DRAC, CG	x	x	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Cette action devra se faire en cohérence avec les choix de conception globale du projet : une attention particulière devra être portée au caractère innovant et exemplaire de la réalisation. Il s'agit aussi de créer des aménagements qui deviennent des « landmark » dans ce paysage, des objets (aménagements, installations) qui à la fois s'intègrent dans l'environnement local et se distinguent par leur caractère original et identifiant. Il faut jouer sur les particularités du site, voire les amplifier ou les rendre très visibles pour lui donner une réelle identité paysagère (ex. les ponts de la République et des Biards qui vont se trouver surdimensionnés après vidange des lacs, ...).

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de cette action :

- **Rappeler in situ la présence des barrages aux futurs visiteurs**
- **Valoriser l'histoire des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit (notamment à partir des archives) auprès des visiteurs**

L'évaluation de l'avancement de l'action pourra se faire au travers d'**indicateurs de réalisation** (quels aménagements ? quelles informations et quels services ?). Les **indicateurs de résultats** seront essentiellement qualitatifs (les caractéristiques des aménagements, des services permettent-ils de découvrir l'histoire de Vezins et de la Roche-qui-Boit? etc..)

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- travaux de démolition des barrages
- coût de l'animation (conférences, travaux de recherche, expositions, ...) ; coût de la création et de l'aménagement de panneaux de sensibilisation
- pré-études de faisabilité ; travaux de démolition partielle ou totale des barrages (si partielle : nécessité d'ajouter des charges d'entretien, voire de restauration, de la partie conservée) ; coût de la création et de l'installation d'un aménagement type passerelle ou autre ; coût de l'animation (conférences, travaux de recherche, expositions, ...) ; coût de la création et de l'aménagement de panneaux de sensibilisation

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-3

Valorisation du patrimoine lié à l'eau

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

- restaurer le patrimoine lié à l'eau (remise en état, renforcement de la visibilité et de l'accessibilité aux sites)
- le promouvoir et le valoriser

→ patrimoine sur le bassin versant de la Sélune et patrimoine actuellement immergé sous les lacs

Au-delà de la valorisation des barrages, c'est l'ensemble du patrimoine lié à l'eau présent le long de la Sélune qui pourrait faire l'objet d'une attention. Cet élargissement favoriserait (en lien avec itinérance) une découverte et une fréquentation de l'ensemble de la rivière aussi bien en aval qu'en amont. Le territoire des quatre cantons dispose d'un patrimoine vernaculaire de qualité dont l'intérêt reste modeste. En revanche, à l'échelle de la rivière (et en combinaison avec d'autres actions – création de cheminements, aménagements innovants, ...), la mise en valeur des **ponts, moulins et autres petits patrimoines hydrauliques** peut renforcer l'attractivité de la vallée. Il s'agit de favoriser la conservation de la mémoire locale et de mettre en avant l'histoire de la vallée, en particulier le lien entre la rivière et les communautés locales qui l'ont exploitée comme ressource vivrière et surtout énergétique. La poursuite du rétablissement de la continuité écologique pourrait amener à de nouvelles opérations d'effacement d'ouvrages en travers qu'il serait bon d'anticiper en particulier lorsqu'elles concernent des ouvrages d'intérêt patrimonial (seuil de Ducey par exemple).

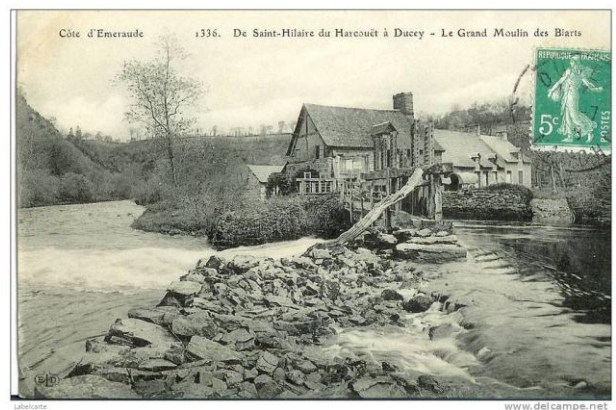
Le **patrimoine bâti actuellement immergé sous les lacs** (le pont gallo-romain notamment) qui sera retrouvé à l'occasion de la vidange des lacs doit également faire partie de cette valorisation.



Vestiges d'un Pont Gallo-romain



Grand moulin des Biards



Concrètement sur la forme, cette action peut s'appuyer sur deux objectifs : la restauration du patrimoine (remise en état, renforcement de la visibilité et de l'accessibilité aux sites) et sa promotion (voir action précédente : expositions, communication, ...).

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Pilotage par le pilote global sur la vallée. Mise en œuvre : Syndicat Mixte du bassin de la Sélune (seul si compétences élargies, ou en collaboration avec les collectivités). Etant donné l'impact possible des ouvrages patrimoniaux sur la continuité écologique, l'Agence de l'eau est un partenaire incontournable.

Etapes :

- (1) Inventaire des ouvrages en travers sur l'ensemble du bassin de la Sélune : diagnostic approfondi permettant de rendre compte des usages associés et de leur intérêt patrimonial ;
- (2) Réflexion à mener en concertation entre les collectivités, les offices de tourisme, le SAGE, les propriétaires d'ouvrages sur la valorisation de ces ouvrages ;
- (3) Travaux éventuels et animation (plusieurs formes possibles).

Etat d'avancement :

Le patrimoine bâti hydraulique est assez bien valorisé à l'intérieur des bourgs. C'est en particulier le cas à Ducey. Rien n'est en revanche envisagé sur les ouvrages isolés. La stratégie doit prendre en compte leur caractère privé (moulin de Quincampoix, moulin de Virey, Abbaye de Montmorel, ...).

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : Aucune réflexion : suppression possible des ouvrages impactant et aucune valorisation

1- scénario minimum : Maintien et développement des efforts de valorisation des bords de l'eau et du patrimoine conduits à Ducey par exemple :- restauration du patrimoine bâti (ponts, lavoirs, moulins),- organisation de promenades découverte au fil de l'eau,- édition de plaquettes type « Flânerie dans Ducey ». Valorisation des vestiges actuellement immergés sous les lacs.

2- scénario optimal : Valorisation des moulins, ponts et autres éléments du patrimoine lié à l'eau y compris en dehors des bourgs. Mise en réseau pour un projet à l'échelle de la vallée (liaison amont/aval), voir des liens avec la Cance (partie amont) ou la Sée qui disposent d'un patrimoine industriel hydraulique.

Liens avec les autres volets :

Etant donné l'impact possible des ouvrages sur la remontée des poissons migrateurs, des liens peuvent être faits avec le volet pêche mais aussi avec le volet traitant des usages récréatifs (kayak et randonnée).

C - Les points clefs de réussite

- cohérence avec les autres démarches de valorisation du patrimoine sur le territoire

D - Le calendrier

Cette action n'a pas de caractère urgent et peut être envisagée après le commencement des travaux. En revanche, une réflexion doit être mise en œuvre rapidement afin de décider de sa pertinence dans la mesure où la politique de restauration de la continuité des cours d'eau pourrait remettre en cause un certain nombre de petits ouvrages le long de la Sélune. Il est donc impératif d'identifier les valeurs et usages affectés à ces ouvrages afin de pouvoir en tenir compte en cas d'intervention (éviter le dérasement, soit la suppression totale de l'ouvrage).

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau	Pilote global, Collectivités Syndicat mixte du bassin de la Sélune	AESN		x		x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

objectifs de cette action :

- restaurateur le patrimoine lié à l'eau (remise en état, renforcement de la visibilité et de l'accessibilité aux sites)

- le promouvoir et le valoriser

→ patrimoine sur le bassin versant de la Sélune et patrimoine actuellement immergé sous les lacs

L'évaluation de l'avancement de l'action pourra se faire au travers **d'indicateurs de réalisation** (quels actions de restauration ? quelles actions de valorisation ?). Les **indicateurs de résultats** seront essentiellement qualitatifs (capacité de l'action à faire connaître le patrimoine, etc..)

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- Inventaire des ouvrages en travers sur l'ensemble du bassin de la Sélune : diagnostic approfondi permettant de rendre compte des usages associés et de leur intérêt patrimonial ;

- Réflexion à mener en concertation entre les collectivités, les offices de tourisme, le SAGE, les propriétaires d'ouvrages sur la valorisation de ces ouvrages ;

- Travaux éventuels et animation (plusieurs formes possibles) : la restauration du patrimoine (remise en état, renforcement de la visibilité et de l'accessibilité aux sites) et sa promotion (voir action précédente : expositions, communication, ...).

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-4

Valorisation, sensibilisation au paysage

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

- Suivre l'évolution des paysages pendant et après l'opération
- Préserver la qualité des paysages
- Valoriser la qualité paysagère d'une part et l'évolution des paysages d'autre part

(1) Mise en place d'un observatoire photographique du paysage dans les gorges de la Sélune

L'opération de démantèlement des deux barrages va entraîner de profondes transformations du paysage de la vallée. Ces transformations doivent être observées dans le cadre du suivi général qui sera mis en place dès avant le démarrage des premiers travaux afin d'observer et d'évaluer les diverses conséquences de l'opération. Pour mener à bien ce suivi, un protocole mobilisant l'outil photographique peut être mis en place en s'inspirant des travaux de l'Observatoire Photographique du Paysage (MEDD, 2008¹¹) et des expérimentations menées dans divers espaces (PNR de la Brenne¹² ; tracé LGV dans le Pays Ruffécois¹³ ; parc naturel transfrontalier du Hainault¹⁴ ; PNR des Monts d'Ardèche¹⁵ ; ...). Les clichés issus de cette collecte systématique peuvent par ailleurs être mobilisés comme outil de communication auprès du grand public. L'Observatoire Photographique du Paysage s'affirme en effet de plus en plus comme un outil de valorisation mais aussi de dialogue qui peut être utile dans le cadre d'opérations de restauration écologique de cette ampleur. La mise en place de ce suivi nécessaire du point de vue scientifique sera mise en place dans le cadre du programme de recherche pluridisciplinaire piloté par J.-L. Baglinière.

Pour le MEDD, l'objectif de l'OPP est de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ». Le principe est de définir sur un territoire donné (vallée ou gorges de la Sélune ici) un itinéraire photographique (0 clichés). Cet itinéraire est ensuite re-photographié dans le temps afin de constituer des séries photographiques qui mettent en évidence les évolutions du paysage. Un photographe professionnel est sollicité pour effectuer les prises de vue. Depuis quelques années, se multiplient les initiatives d'OPP participatifs dans lesquels les habitants sont invités à porter un regard sur leurs paysages quotidiens (concours photo, vide-album, ...) et à sélectionner les clichés à conserver dans l'itinéraire. Précisément localisés, les points de vue seront sélectionnés de façon à constituer une base de données complète renseignant aussi bien sur la modification du paysage directement au fil de l'eau que de celui des versants. Ils seront localisés sur la partie actuellement ennoyée comme sur les sections situées en aval et en amont. Les archives départementales de la Manche disposent d'un fonds relativement important de photographies anciennes, notamment pour la période de construction du barrage de Vezins et des ouvrages d'art associés comme le Pont de la République et le Pont des Biards, qui pourront faire l'objet de re-photographies. Chacune des prises de vue sera précisément renseignée afin de retrouver de manière précise des éléments tels que sa localisation et sa date. Une grille d'analyse accompagnera chaque cliché de façon à intégrer des commentaires sur les changements observés. La base de données ainsi construite constituera un outil précieux pour retranscrire et comprendre l'évolution des paysages suite au projet de restauration écologique. Dans le prolongement, le fonds pourra par ailleurs être complété pour les périodes antérieures de manière participative par les habitants et usagers. Cet outil paraît particulièrement opportun pour suivre les changements paysagers de la vallée et pour impliquer les populations dans le projet. Cette action peut ensuite donner lieu à des expositions, des conférences, ou autres formes de rendu permettant un retour plus large vers la population. Cette démarche peut servir de support à des réflexions prospectives : les couples d'images reconstituées (paysage passé, paysage actuel) peuvent amener à s'interroger sur le paysage de demain à travers des triptyques comme l'illustre la démarche mise en place dans le PNR du Vexin.

¹¹ <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/P0/methodeOPP.pdf>

¹² http://www.parc-naturel-brenne.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=334&Itemid=187

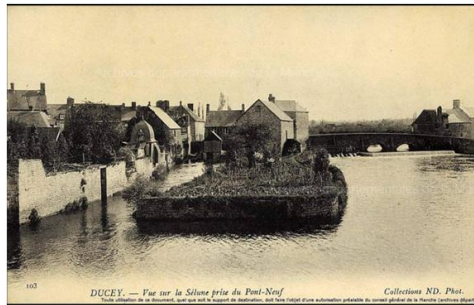
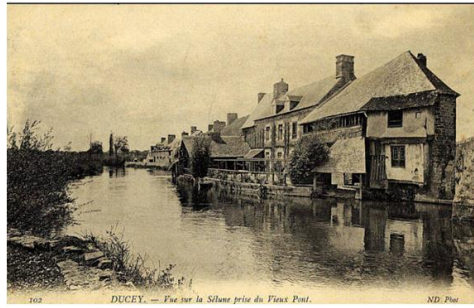
¹³ <http://www.paysduruffecois.com/rubrique/environnement/preserver-les-paysages/observatoire-des-paysages>

¹⁴ <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?page=sommaire>

¹⁵ <http://www.geoffroymathieu.com/lespanoramistes/accueil.html>



Exemple d'un couple photographique : Tignes 1910 et 2008. Source : Parc National de la Vanoise¹⁶.



Exemple de couples photographiques dans la vallée de la Sélune à Ducey. Sources : Archives départementales de la Manche.

¹⁶ <http://observatoiredespaysages.parcnational-vanoise.fr/fr/presentation-projet-observatoire-paysages-vanoise.html>



Paysage d'hier ...

Le village est en fond de vallée, le lit de la rivière est large et l'eau s'écoule lentement autour d'une île.

On imagine les vaches paître sur les prairies verdoyantes légèrement en pente et se mettre à l'ombre sous le bouquet d'arbres, « tillées » à leur hauteur.

Il y a un équilibre entre la présence de la végétation et le bâti.

Le photographe semble avoir voulu nous donner envie à travers un point de vue artistique. Il ne manque plus que les vaches et c'est un tableau de Turner !



Voyage ouïr de mon orfèvre - Les sites et les lieux des paysages agricoles de grande culture - www.vexinfrancais.com

Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain...
 Ces triptyques photographiques et les textes sont issus d'un atelier de création partagée avec un groupe d'une dizaine de personnes volontaires (habitants, élus, membres associatifs...) organisé le samedi 4 décembre 2011 sur le territoire de Théméricourt. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mise en place de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Vexin Français.

Paysage d'aujourd'hui ...

Le paysage actuel ressemble beaucoup à celui du siècle dernier. La proportion entre les espaces boisés et les champs est équilibrée ; même si la végétation est un peu plus importante avec les jardins des résidences.

Seules les prairies ont été retournées et remplacées par des cultures en raison de la forte diminution de l'élevage.

La rivière est aussi moins visible et, en arrière-plan, on distingue les buttes boisées.



Voyage ouïr de mon orfèvre - Les sites et les lieux des paysages agricoles de grande culture - www.vexinfrancais.com

Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain...
 Ces triptyques photographiques et les textes sont issus d'un atelier de création partagée avec un groupe d'une dizaine de personnes volontaires (habitants, élus, membres associatifs...) organisé le samedi 4 décembre 2011 sur le territoire de Théméricourt. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mise en place de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Vexin Français.

Paysage de demain ...

Quel paysage souhaitons-nous dans 50 ans ?

La consommation croissante de nourriture produite localement a modifié l'agriculture sur le territoire. Un net retour à la polyculture s'est mis en place avec, en complément des cultures, l'installation de fermes d'élevage, de petites exploitations maraîchères et de vergers.

Les maisons se sont densifiées par des ajouts d'étages. L'équilibre entre le végétal et le bâti a été conservé.

Au loin, on aperçoit le tramway qui relie le village à Cergy. Ce train électrique nouvelle génération a été remis en fonctionnement pour diminuer l'émission de gaz à effet de serre et faciliter la vie des populations.



Voyage ouïr de mon orfèvre - Les sites et les lieux des paysages agricoles de grande culture - www.vexinfrancais.com

Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain...
 Ces triptyques photographiques et les textes sont issus d'un atelier de création partagée avec un groupe d'une dizaine de personnes volontaires (habitants, élus, membres associatifs...) organisé le samedi 4 décembre 2011 sur le territoire de Théméricourt. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mise en place de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Vexin Français.

Triptyques photographiques et textes issus d'un atelier de création partagée avec un groupe d'une dizaine de personnes volontaires en décembre 2011 dans le cadre de la mise en place de l'OPP du PNR du Vexin Français. Source : PNR Vexin Français (<http://alpage.over-blog.fr/categorie-12006617.html>).

(2) Préserver la qualité des paysages

Le diagnostic a mis en avant la qualité des paysages de la vallée de la Sélune et l'originalité du paysage des gorges. Cependant, il a aussi montré le manque d'attention qui lui était porté et le risque de banalisation dont ces paysages font l'objet. Afin de préserver la qualité et la diversité des paysages du territoire des quatre cantons, d'affirmer l'identité du paysage de la nouvelle vallée de la Sélune et d'assurer une qualité paysagère sur les voies d'accès à la vallée, une attention doit être portée aux paysages et au patrimoine bâti.

En tant qu'élément du cadre de vie, le paysage est une dimension importante du territoire. Sa prise en compte ne doit pas se superposer à d'autres politiques sectorielles mais doit constituer une approche transversale : il s'agit d'instaurer une prise en compte systématique de la dimension paysagère dans l'ensemble des projets de développement (toutes échelles confondues) afin de favoriser un aménagement harmonieux. Ces questions peuvent être prises en compte dans les documents d'urbanisme tels que les PLU qui permettent de recenser des éléments paysagers à conserver et/ou d'instaurer des règles afin de préserver l'identité paysagère des lieux. Ils doivent donc être mobilisés, et les démarches intercommunales (PLUI en cours de rédaction sur la communauté de communes de Saint-James) encouragées pour plus de cohérence. Il est nécessaire de travailler sur l'ensemble des conditions d'attractivité liées au paysage (entrée de ville notamment). La rédaction d'une charte paysagère peut être un outil pertinent à condition qu'il existe une véritable volonté politique de la mettre en application. Ce document constitue un outil d'aide à la décision prenant la forme d'un contrat moral entre les différents acteurs d'un territoire. Il s'agit d'une démarche volontaire qui permet (1) d'améliorer la connaissance sur les paysages d'un territoire et (2) déterminer des orientations générales quant à celui-ci à travers un programmes d'actions (protection, valorisation, restauration) ou la mise en œuvre d'un plan de paysage. Non opposable juridiquement, la charte peut transparaître dans des documents tels que le SCoT. La vallée de la Sélune comme le territoire des quatre cantons couvrent des périmètres adéquats pour la rédaction d'un tel document. Il pourrait également être rédigé à l'échelle du territoire du Pays de la Baie (des réflexions sont menées dans ce sens au sein du Pays depuis 2008 par la Commission environnement et aménagement de l'espace).

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

collectivités et dans l'idéal un portage commun au niveau du Pays afin d'assurer une politique cohérente à l'échelle du territoire.

chercheurs

Etapes :

Pour l'OPP :

- (1) Mise en place possible d'un partenariat avec les chercheurs impliqués dans cette initiative¹⁷ ;
- (2) Collecte des photographies du paysage avant le début des travaux liés à l'opération d'effacement des barrages, éventuellement accompagnée d'une approche participative impliquant la population riveraine ;
- (3) Re-photographies régulières pendant les travaux et après.

Pour le paysage :

- (1) Relancer les réflexions initiées dans le cadre du SCoT et poser la question spécifique de la réhabilitation de la vallée de la Sélune, de l'image nouvelle des « gorges de la Sélune » (reprendre les conclusions du diagnostic établi en phase 1 dans le cadre du schéma de développement durable de la vallée de la Sélune) ;
- (2) L'intégration de la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme est soumise au calendrier de renouvellement de ces documents. La rédaction de la charte paysagère n'est pas dépendante du calendrier des travaux cependant pour que l'aménagement de la partie libérée par la disparition des lacs soit réalisé en cohérence avec les préconisations de ce document, il est nécessaire de le rédiger suffisamment en amont.

Etat d'avancement :

La mise en place d'un OPP sur la section en gorges de la Sélune est proposée dans le cadre d'un programme de recherche pluridisciplinaire coordonné par J.-L. Baglinière (UMR INRA-Agrocampus Ouest ESE, Ecologie et Santé des Ecosystèmes. Milieux Aquatiques et Insulaires, Rennes) et intitulé « Arasement des barrages de la rivière Sélune (Baie du Mont-Saint-Michel) : quels changements pour la biodiversité, les flux géochimiques et biologiques du cours d'eau ? Quels changements pour les acteurs locaux en termes d'usages et de représentations ? ».

Des initiatives en faveur du paysage ont été conduites précédemment, la plupart en collaboration avec le CAUE de la Manche mais en l'absence de véritable volonté politique, ces documents n'ont pas de traduction concrète sur le terrain :

- 2000/2001 : la Charte paysagère du Mortainais sur 51 communes de la région Mortainaise mais sans concrétisation ou d'engagement officiel des acteurs
- 2001/2005 : l'Opération Grand Site (OGS) Baie du Mont-Saint-Michel qui comporte un axe paysager fort

Réflexion sur le paysage dans le cadre du SCoT du Pays de la Baie depuis 2008 (Commission environnement et aménagement de l'espace)

Différents scénarii :

« ne rien faire » : Travaux scientifiques.

1- scénario minimum : Sensibilisation à la dynamique des paysages de la vallée de la Sélune : trajectoires passées (archives départementales, cartes postales anciennes). Différentes formes possibles.

2- scénario optimal : Mise en place d'un observatoire photographique du paysage (éventuellement participatif : concours photo, vide-albums).

Liens avec les autres volets :

Le paysage constitue un support de dialogue et de médiation qui doit être utilisé comme tel pour la gouvernance.

¹⁷ Le volet paysager du programme pluridisciplinaire piloté par J.-L. Baglinière est coordonné par M.-A. Germaine (Université Paris Ouest Nanterre La Défense).

C - Les points clefs de réussite

D - Le calendrier

La mise en place d'un OPP doit être entamée dès à présent afin de pouvoir collecter des photographies du paysage avant le début des travaux liés à l'opération d'effacement des barrages. La collecte des photographies devra être renouvelée régulièrement au fil des différentes étapes des travaux afin d'enregistrer les transformations du paysage. A la suite de l'opération, un pas de temps plus large pourra être proposé (5/10 ans).

La prise en compte du paysage notamment via les documents d'urbanisme n'a pas de caractère urgent et nécessite même une maturation de la réflexion de la part des élus locaux afin que l'action soit réellement effective et porteuse de sens.

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-4	Valorisation, sensibilisation au paysage	Pilote global Collectivités	CAUE 50, Scientifiques	x	x	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

La démarche OPP peut favoriser la participation des habitants dans la construction et l'accompagnement du projet.

La charte paysagère s'appuie sur des éléments de diagnostic (identification des points forts/faibles notamment) qui requièrent un regard extérieur, il est indispensable que les acteurs locaux, notamment ceux qui participent de manière forte à la production (ou l'entretien) des formes paysagères (notamment les agriculteurs) s'expriment. L'identification des enjeux comme des spécificités du paysage du territoire doivent faire l'objet d'une définition partagée. Le programme d'actions ne pourra être construit qu'une fois les vocations majeures de chaque entité déterminées par tous. Ce programme doit être décidé en fonction des attentes des habitants, de la nouvelle identité de la vallée et du projet de territoire notamment du point de vue touristique. Seule une démarche laissant une large place au débat et au dialogue pourra aboutir à une action efficiente en matière de paysage.

La gestion du paysage peut déboucher sur une meilleure protection de motifs tels que les haies. Cela doit être envisagé en lien éventuellement des représentants ou techniciens des filières bois par exemple (valorisation des productions locales).

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de cette action :

- suivre l'évolution des paysages pendant et après l'opération
- Préserver la qualité des paysages
- Valoriser la qualité paysagère d'une part et l'évolution des paysages d'autre part

L'évaluation de l'avancement de l'action pourra se faire au travers **d'indicateurs de réalisation** (mise en place d'outils de suivi et de valorisation). Les **indicateurs de résultats** seront essentiellement qualitatifs (les outils ont-ils permis une meilleure connaissance du paysage? Une meilleure protection? valorisation? etc..)

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

Pour l'Observatoire photo : mise en place et création de l'observatoire, valorisation des travaux auprès du public (coût de la mise en place de démarches participatives ; coût de l'animation (expositions, ...); coût de la création et de l'aménagement de panneaux de sensibilisation)

Pour la charte paysage : animation, rédaction de la charte, animation pour rédaction volet paysagers des documents d'urbanisme

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-5

Aménagement paysager du site libéré par la disparition des lacs

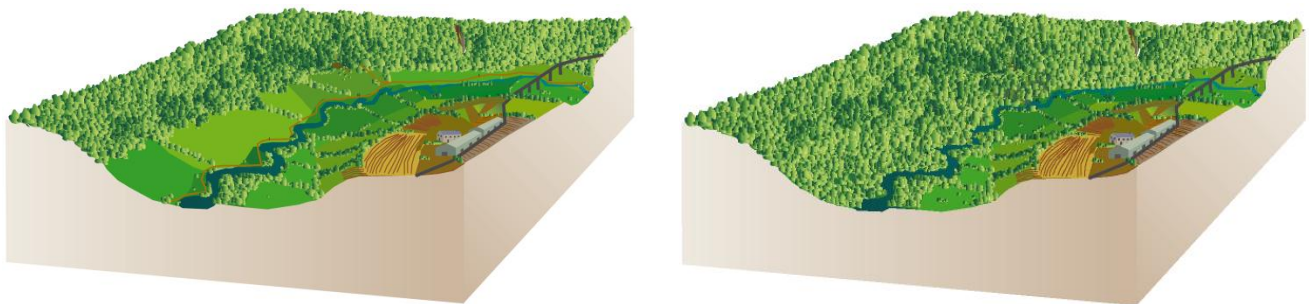
A - Contexte et description de l'action

Les fiches n°4-5 et 4-6 concernent pour l'une le mode d'aménagement paysager de la vallée et pour l'autre la gestion. Elles devront répondre aux mêmes objectifs :

Objectifs de l'action :

- Permettre la réalisation des différentes activités de loisirs proposées dans le cadre du schéma de développement de la vallée
- Intégrer les enjeux de préservation/valorisation de la biodiversité du site (biodiversité remarquable et paysage)
- Intégrer de façon globale les enjeux de préservation/valorisation des ressources naturelles (gestion de l'eau, valorisation énergétique, etc..)
- Suivi et adaptation au fur et à mesure du projet (en lien avec acteurs de la préservation)
- Intégrer la dimension paysagère dans la conception de tous les aménagements et construction dans la vallée
- Connaissance et valorisation du patrimoine naturel et des modes de gestions (lien avec action CPIE)

Les travaux d'effacement des barrages hydroélectriques de Vezins et de la Roche-qui-Boit vont entraîner la disparition des lacs et laisser une importante surface en fond de vallée disponible (151 ha pour la retenue de Vezins et 30 ha pour la retenue de La Roche-qui-Boit). Les collectivités disposeront de la maîtrise foncière de ce périmètre (propriété Etat, EDF). Outre les questions de gestion (mise en place de mesures de protection spécifiques) et en parallèle de la désignation des affectations du sol privilégiées (usage agricole, usage touristique/récréatif, ...), il est nécessaire de s'interroger sur l'aménagement paysager du site. Il s'agit de déterminer quel type de paysage on souhaite créer sur ce site (jardin, pâturages, bois, ...) puis de lancer le cas échéant les actions nécessaires (plantation, végétalisation notamment) conséquentes. Le choix de la non-intervention (reconnue en ingénierie écologique aujourd'hui) est également une solution possible : elle consiste à ne pas intervenir dans la gestion du milieu dont l'évolution dépend de sa dynamique spontanée. Ce choix ne doit pas être un choix par défaut (absence de décision) mais être expliqué et justifié. Il faut noter que ces options ne sont pas exhaustives et surtout non exclusives : le choix peut consister à mixer ces solutions en fonction d'une zonation de l'espace libéré répondant à des vocations distinctes (écologique, récréative, patrimoniale, ...).



Reconstitution des paysages possibles de la vallée de la Sélune en amont du barrage de Vezins après le démantèlement (A – vallée aménagée et valorisée avec des cheminements et un fond de vallée géré en prairies pâturées ; B – évolution spontanée de la végétation et des paysages en l'absence de choix de gestion ou bien choix d'un boisement de fond de vallée)

Les opportunités de maintien voire de développement de liaisons écologiques devront être intégrées dans les choix d'aménagement paysager des gorges de la Sélune afin de favoriser les corridors biologiques. La restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs (trame bleue) permise par l'effacement des barrages doit être élargie aux réseaux empruntés par d'autres espèces notamment terrestres (trame verte). L'attention devra être portée sur les habitats boisés comme herbacés (lien avec le Bois d'Ardenne, la Lande Pourrie, la Baie du Mont St-Michel ; intérêt de créer des îlots boisés, des haies ; ...). Plus généralement, les choix d'aménagement devront tenir compte des stratégies en faveur de la biodiversité et des schémas de trames verte et bleue qui se mettent en place à différentes échelles (de l'échelon régional au local). Finalement, ces choix devront s'appuyer sur une concertation avec l'ensemble des usagers concernés, en particulier en ce qui concerne une éventuelle zonation de l'espace et l'attribution des fonctions de chacun de ces derniers. Pour cela, des modélisations (blocs diagrammes, photomontages, maquettes, ...) peuvent être mobilisées comme outil de dialogue et de débat (cf. ci-dessous). L'organisation d'ateliers ou de manifestations invitant les habitants à se projeter dans la future vallée est à encourager pour favoriser la projection de tous dans la configuration de la vallée à l'issue des travaux et la formulation des opinions des

uns et des autres quant aux différentes options.

Au-delà de l'aménagement paysager du site, la dimension paysagère devra être un critère qualitatif pris en compte lors de la conception et construction de tous les aménagements « en dur » c'est-à-dire la construction des équipements et bâtiments.

Différentes options et leurs impacts :

Un aménagement paysager sur l'ensemble de la zone libérée aura pour principal objectif de favoriser l'attractivité de la zone en gorge, zone amenée à devenir le cœur même du schéma de développement durable de la vallée. La bonne attractivité paysagère de ce secteur est susceptible d'influencer sa fréquentation et donc le succès du schéma directeur de développement durable de la vallée. Les retombées économiques directes (générées par les activités lucratives proposées au niveau du site) et indirectes (retombées économiques pour les activités commerciales périphériques) dépendent en effet du caractère plus ou moins attractif du secteur. Les indicateurs de résultat sont simples pour juger de l'attractivité : la mise en place de comptages ou de collectes de données statistiques permettant de se faire une idée de la fréquentation effective et du rayonnement (local, départemental, régional, part du tourisme...). La collecte de ces données de fréquentation peuvent revêtir diverses formes complémentaires : comptage au niveau de secteurs clé (la Mazure, zones des anciens barrages, portes d'entrée de la vallée, zones de stationnement, maison de la Sélune...) et éventuelles collectes de données concernant les visiteurs (code postal du domicile notamment) au niveau de points stratégiques de passage (points information, points de passage des pêcheurs, la Mazure, entrée de zones d'exposition, maison de la Sélune...).

Le non aménagement aura pour avantage de permettre une recolonisation naturelle et spontanée de la zone libérée. L'intérêt, est essentiellement écologique, mais cette option peut contribuer à favoriser la naturalité de l'image que pourra renvoyer la vallée. A noter que cette non-intervention offre l'avantage de réduire au maximum l'impact économique du projet puisqu'elle permet de faire l'économie d'études et d'aménagements de mise en valeur paysagère, tout en supposant des frais de gestion et d'entretien réduits au strict minimum. Cette option peut attirer un public en quête de nature ou portant un intérêt fort à l'observation du patrimoine naturel. Les indicateurs de résultat seront principalement qualitatifs si l'on considère l'objectif écologique : il consistera essentiellement en un report des observations effectuées en termes de reconquête du secteur par la faune et la flore (dans le cadre des suivis scientifiques post-aménagement). Les mêmes indicateurs de résultats basés sur des indices de fréquentation de la zone en gorge peuvent être initiés pour cette option.

L'option intermédiaire consisterait en un paysagement de secteurs clefs comme les abords de zones très fréquentées (la Mazure, le site des anciens barrages, les abords d'ouvrages hydrauliques....) et le non aménagement (ou la gestion douce et adaptée) de secteurs plus intéressants d'un point de vue écologique. Cette solution pourra permettre de toucher un public plus large (fréquentation accrue ?), et permet de concilier attractivité/intérêt patrimonial/image de forte naturalité de la vallée. Les indicateurs de résultats consisteront à la fois en un suivi d'indicateurs de fréquentation et en des suivis scientifiques permettant de juger de l'efficacité des mesures prises en faveur des zones où le patrimoine naturel est privilégié (suivis scientifiques de la faune, de la flore et des unités écologiques visées).

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

gestionnaire du foncier libéré.

Etapes :

(1) Réflexion à mener rapidement, au commencement des travaux au plus tard, entre les collectivités, les gestionnaires de l'eau (SAGE) et du patrimoine naturel (SYMEL/Conservatoire du Littoral, DREAL, Conservatoire Botanique National, CFEN, ...) et les représentants du monde agricole pour déterminer les choix d'aménagement (ou de non intervention) du site rendu disponible par la disparition des retenues d'eau ;

(2) En cas de choix de réalisation d'aménagements paysagers (ou mix aménagement/non aménagement) au droit des anciens lacs, étude et définition d'un projet par une structure spécialisée (prestataire en architecture paysagère par exemple, au besoin associé à des spécialistes de la gestion de milieux naturels selon le choix effectué) ;

(3) Sélection par le Comité de pilotage de l'aménagement paysager définitif à partir des propositions, plans, photomontages et/ou esquisses réalisées par ce prestataire.

Différents scénarii :

« ne rien faire »

1- scénario minimum : Prise en compte (réelle) de la dimension paysagère dans chacun des aménagements et constructions effectués dans les gorges de la Sélune : intégration paysagère des bâtiments/infrastructures, plantation, végétalisation, ripisylve, ingénierie écologique (fascines, traitement des berges, mini seuils, épis, ...)

2- scénario optimal : Rédaction d'un plan de paysage pour accompagner la réhabilitation de la vallée de la Sélune.

Liens avec les autres volets :

Cette action doit être envisagée en lien étroit avec la mission globale d'aménagement mais aussi en concertation avec l'ensemble des autres volets (itinérance, activités sportives, pêche, ...).

Etat d'avancement :

Aucun

C - Les points clefs de réussite

Une bonne identification du maître d'ouvrage.

Un principe d'aménagement accepté par l'ensemble des acteurs.

D - Le calendrier

Les décisions doivent être prises dès le commencement des travaux même si les opérations concrètes d'aménagement du site à réaménager après la vidange n'interviendront que plus tard (après stabilisation des sédiments et du lit de la rivière notamment). Pour rassurer la population quant à la configuration future de la vallée, il semble important que la décision concernant son aménagement futur soit prise au plus vite et communiquée aux habitants dès les premières opérations de vidange. Cette décision doit par ailleurs intervenir suffisamment tôt pour pouvoir être intégrée dans les dernières phases des travaux de restauration de la vallée (génie écologique, ...).

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier)

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-5	Aménagement paysager du site libéré par la disparition des lacs	Pilote global	Etat, EDF, AESN			x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Il serait pertinent d'impliquer la population dans ce choix. L'appui des études scientifiques doit être sollicité pour la mise en place des démarches participatives menant aux choix de gestion. Il convient notamment de recenser et localiser toutes les richesses écologiques de la zone concernée, et d'adapter l'aménagement et la gestion de l'espace considéré dans le respect des espèces et milieux d'intérêt patrimonial.

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Selon le choix effectué par le comité de pilotage concernant l'approche paysagère de la zone libérée, l'objectif et l'impact économique attendu seront très différents, et les indicateurs de résultat varieront.

Cf. première rubrique

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- gestion réduite au strict minimum visant à assurer une sécurité pour les biens et les personnes (coupes d'arbres/branches menaçant la sécurité des promeneurs par exemple).
- des études de mise en valeur paysagère sont à prévoir dans le cas de ces options. étude comprenant un diagnostic paysager post-arasement, la recherche de scénarii d'aménagement, la définition d'un programme d'aménagement paysager

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-6

Gestion de l'espace libéré par la disparition des lacs

A - Contexte et description de l'action

Les fiches n°4-5 et 4-6 concernent pour l'une le mode d'aménagement paysager de la vallée et pour l'autre la gestion. Elles devront répondre aux mêmes objectifs :

Objectifs de l'action :

- Permettre la réalisation des différentes activités de loisirs proposées dans le cadre du schéma de développement de la vallée
- Intégrer les enjeux de préservation/valorisation de la biodiversité du site (biodiversité remarquable et paysage)
- Intégrer de façon globale les enjeux de préservation/valorisation des ressources naturelles (gestion de l'eau, valorisation énergétique, etc...)
- Suivi et adaptation au fur et à mesure du projet (en lien avec acteurs de la préservation)
- Connaissance et valorisation du patrimoine naturel et des modes de gestions (lien avec action CPIE)
- **Assurer un entretien qualitatif pérenne de la vallée pour maintenir une attractivité pour les visiteurs**

Nb : Le retour des acteurs lors des ateliers n'a pour l'instant pas retenu l'hypothèse d'intégrer la vallée de la Sélune dans le réseau ENS ou bien le classement Natura 2000. Mais ces hypothèses devront être abordées et arbitrées « officiellement ». La présente fiche n'aborde donc pas ces deux hypothèses.

Au-delà du choix d'aménagement paysager, il est nécessaire d'anticiper la gestion du site rendu disponible par la disparition des lacs. Les options doivent favoriser la pérennité du site et tenir compte des capacités techniques et financières des collectivités (charge d'entretien, coût des travaux et chantiers de débroussaillage, ...). Dans ce sens, et étant donné la superficie du site à entretenir (151 ha pour la retenue de Vezins et 30 ha pour la retenue de La Roche-Qui-Boit)), il semble préférable de s'orienter vers des modes de gestion s'appuyant sur les modes de faire préexistants et de mobiliser les activités locales (pastoralisme, activités cynégétiques, pêche, ...) permettant un entretien régulier et peu coûteux du site. Cette action se décline afin de traiter la spécificité des espaces situés en fond de vallée (espace plan, zone inondable, sols humides) et sur les bas de versants (pente, sols pauvres) nécessitant des modes de gestion différenciés.

Ainsi pour les espaces de fond de vallée (en rappelant que les choix paysagers peuvent être multiples, voir action précédente) si le choix s'oriente vers un milieu ouvert, l'agriculture pourrait jouer un rôle premier dans l'entretien du fond de vallée, le pâturage s'imposant comme un moyen de gestion efficace pour y maintenir une végétation rase.

Les parcelles libérées par la disparition des lacs ne sont en revanche pas dénuées de contraintes : elles ne permettent pas des pratiques intensives. Les exploitants agricoles susceptibles d'être intéressés par ces terrains et leur gestion patrimoniale doivent être identifiés sur le territoire en fonction des besoins d'espaces agricoles des exploitants proches. L'exploitant doit être choisi en accord avec ces critères. Le contrat entre l'exploitant et la collectivité doit alors stipuler les conditions de l'échange (droits et devoirs des deux parties). Plus largement, une étude doit être menée pour évaluer si la surface libérée pourrait même permettre l'installation d'une exploitation. L'exemple de la vallée du Léguer montre en outre l'intérêt de cette démarche pour valoriser des productions locales (alpaga, produits fermiers, ...). La valorisation agricole présente un intérêt économique indéniable pour la collectivité propriétaire (faible coût d'entretien).

La gestion peut être déléguée au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN) qui gère déjà l'ENS des rives de la Sélune (environ 15 ha) et la Fosse Arthour (3,6 ha). Le CFEN gère l'ensemble des parcelles du Conseil Général depuis 2006 dans le cadre d'un marché. Disposant d'un conseil scientifique composé de spécialistes de la faune et de la flore, le CFEN a pour mission de préserver les milieux naturels remarquables (52 sites, près de 700 ha sur la région). Il définit des priorités d'intervention et rédige des plans de gestion pour protéger les espaces renfermant une riche biodiversité. La gestion durable des sites est assurée par la maîtrise foncière (ici acquise), des travaux de restauration (débroussaillage, abattage, étrépage, fauche) conduits par des chantiers de bénévoles ou l'intervention d'associations de réinsertion, et la gestion. Le pâturage constitue le mode de gestion le plus adapté pour une gestion patrimoniale des sites gérés par le CFEN : il est encadré par des conventions avec des partenaires agricoles mais le CFEN dispose de son propre cheptel composé d'ovins, caprins, équins et bovins.

Si le choix s'oriente plutôt vers un boisement de la vallée, des choix doivent également s'opérer quant aux essences d'arbres à planter et à leur exploitation future. Il est aussi nécessaire de fixer les charges d'entretien tant en termes de coûts que de moyens (techniques, humains).

Pour les espaces de versants :

Si le choix s'oriente vers un milieu ouvert (action précédente), l'élevage bovin est certainement une solution plus délicate à mettre en place sur des surfaces en pente. L'opportunité d'accueillir d'autres espèces mieux adaptées à ces terrains pentus et sols pauvres doit être envisagée (ovins, caprins, lamas, ...) A noter que la chèvre des fossés (race ancienne typique de l'Ouest) est en pleine réhabilitation actuellement et particulièrement adaptée aux particularités du site. Egalement le cas du Mouton roussin en concertation avec le monde agricole. Les capacités d'intervention (cheptel adapté aux milieux difficiles) du CFEN sont à étudiées. A l'échelle locale, les exploitants agricoles susceptibles d'être intéressés par ces terrains et leur gestion patrimoniale doivent être identifiés. Ces choix peuvent faire l'objet d'une valorisation économique ou touristique (élevage alpage pour laine de tricots Saint-James ; développement des produits locaux, AMAP Gorges de la Sélune ; promotion de races rustiques locales...).

Si le choix s'oriente vers un milieu boisé, les mêmes questions se posent que pour les fonds de vallée

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage proposé : gestionnaire du foncier libéré. Selon le choix de gestion effectué, un partenariat fort avec le monde agricole peut être attendu.

Etapes :

(1) Réflexion à mener en fonction des décisions arrêtées dans l'action précédente (quel paysage ?) en concertation avec les acteurs concernés : collectivités propriétaires, gestionnaires de l'eau et du patrimoine naturel, scientifiques, exploitants et représentants du monde agricole, ... avec identification précise du mode de gestion le plus adapté par secteur.

(2) Etude agricole : possibilité d'installer une seule exploitation, besoin de terres des exploitants proches ; et également en parallèle : réalisation d'un plan de gestion pour les espaces identifiés sensibles sur le plan écologique

(3) Mise en place des conventions et accords avec les gestionnaires, qu'il s'agisse d'exploitants agricoles, du CFEN ou autre...

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » :. Aucun mode de gestion n'est mis en place : évolution spontanée vers un paysage fermé (développement de la végétation arborée) ;

1- scénario minimum : Mise en place de chantiers de débroussaillage réguliers pour maintenir le site entretenu

2- scénario optimal :. Mise en place d'une gestion agricole (et/ou adaptée aux éventuelles sensibilités écologiques locales) du site : entretien d'une végétation ouverte et valorisation du site (faible coût pour la collectivité, terres agricoles supplémentaires) voire mise en place de contrats agricoles respectueux de l'environnement ou à forte valeur ajoutée avec valorisation des produits.

Les scénarii B et C permettent de conserver un secteur en gorges attractif du point de vue paysager et accessible

Liens avec les autres volets :

Des liens forts avec les groupes conception globale, itinérance et pêche doivent être faits afin de penser en amont les éventuels cheminements et autres aménagements (itinérance et pêche). Le choix de la gestion du site libéré doit se faire en cohérence avec les orientations du projet de développement : la valorisation de l'activité halieutique par exemple est peu compatible avec une vallée totalement ombragée qui ne serait pas favorable aux frayères (nécessité d'une diversité de milieux) : ripisylve plus claire.

Etat d'avancement :

Aucun

C - Les points clefs de réussite

Une bonne identification du maître d'ouvrage.

Un principe de gestion accepté par l'ensemble des acteurs.

D - Le calendrier

A mettre en place immédiatement après l'arrêt d'une décision quant à l'aménagement du fond de vallée.

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-6	Gestion de l'espace libéré par la disparition des lacs	Pilote global	AESN, Onema, DREAL, CFEN, SYMEL, Chambe agriculture			x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

La gestion des espaces libérés par des techniques douces relevant d'une agriculture durable ou selon des principes de gestion écologiques rentre pleinement dans la stratégie de développement économique durable de la Vallée de la Sélune, tout comme les options d'interventions douces sur d'éventuels secteurs gérés de manière à préserver leur intérêt écologique relèvent de la reconquête de l'environnement.

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

L'action en elle-même n'a pas de retombée économique directe autre que la possibilité de pérenniser des exploitations agricoles existantes ou l'implantation d'une éventuelle nouvelle exploitation par le biais de conventions de gestion (pâturage) sur les secteurs libérés. Les indicateurs de résultat seront la santé financière des exploitations agricoles travaillant sur site. Des retombées économiques indirectes sont envisageables en fonction de l'attractivité générée par le type de gestion (en lien avec le choix "paysager" effectué par exemple, mais également attractivité éventuelle liée au pâturage par des races rustiques, l'alpaga...).

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- pré-études de faisabilité étudiant la possibilité de gestion agricole (contrats avec plusieurs exploitants, création d'une nouvelle exploitation agricole, forme de cette exploitation...);
- coût de la réhabilitation du site permettant une exploitation agricole (clôtures, abreuvoirs, passages, ...)
- gestion de l'espace

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-7

Poursuite et renforcement des actions en faveur de la qualité de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant de la Sélune

A - Contexte et description de l'action

Objectifs de l'action :

- Garantir la cohérence et l'exemplarité du projet en s'assurant de la poursuite des actions en faveur de la qualité des eaux sur le bassin versant
- Réduire notamment le taux de MES dans la rivière pour garantir des conditions favorables à la reproduction des différentes espèces piscicoles (zoom sur un enjeu de qualité de l'eau directement lié à la réussite du projet et aux capacités de développement du loisir pêche)

Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont directement rattachés au projet de développement de la vallée puisque le fait générateur de l'arasement des barrages est cet objectif d'atteinte du BEE. Mais l'arasement des barrages et la restauration de la continuité écologique ne constitue qu'une étape dans l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Elle intervient sur le réceptacle (la rivière) mais en aucun cas sur les intrants.

L'enjeu global d'atteinte du bon état des eaux devient donc également un enjeu central du projet de développement de la vallée autant pour l'objectif environnemental que pour l'enjeu d'image (caractère exemplaire du démantèlement) qui doit accompagner cette opération : **le projet de développement insiste donc sur la nécessité absolue de tenir les objectifs du SAGE et de réussir leur mise en œuvre.**

Le syndicat du SAGE pourra préciser les objectifs visés (travail de réactualisation du SAGE en cours lors de l'établissement de la fiche), mais d'ores et déjà quelques éléments ont été rappelés lors des ateliers :

- Poursuite de **l'entretien des cours d'eau** (aujourd'hui assurée par les techniciens de rivière employés par les différentes intercommunalités présentes sur le bassin de la Sélune (un technicien de rivière pour la communauté de communes de St-James, un autre partagé entre les communautés de communes d'Isigny-le-Buat, St-Hilaire-du-Harcouët et Ducey) et les techniciens de bassin du SAGE. La cohérence des actions est assurée via le suivi du Syndicat mixte du bassin de la Sélune mais aussi de la CATER Basse-Normandie.
- Renforcer les **actions visant à réduire les phénomènes d'érosion, de ruissellement, et donc de transport sédimentaires** jusqu'au cours d'eau. Réduire en conséquence le taux de MES dans les cours d'eau (qui a un impact direct sur les conditions de reproduction des différentes espèces piscicoles). Zones tampons, haies, entretien des berges...
 - Une campagne de plantation de haies de grande envergure pourrait constituer une action emblématique menée conjointement par les collectivités et le monde agricole. Certains freins devront être levés (modalités de subventions non cumulables entre financeurs). Les plus-values valorisées (la haie peut générer des retombées économiques lorsqu'elle est valorisée énergétiquement pour produire du bois en plaquette, la haie constitue un trait identitaire du paysage et donc une plus-value en termes de cadre de vie et d'attractivité touristique, etc...)
 - Ces efforts sont destinés à atteindre l'objectif de bonne qualité des eaux mais doivent également être reliés aux problématiques paysagères et récréatives (entretien des berges, accessibilité visuelle et physique à la rivière, ...).
 - L'aménagement de la vingtaine de kilomètre de vallée retrouvée suite à l'arasement devra intégrer les éléments en faveur de la qualité des eaux : haies, bandes enherbées, zones humides, etc....
- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement du monde agricole vers des pratiques agricoles herbagères.
- Etc...

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Syndicat du SAGE

Etapes :

(1) L'ensemble des collectivités concernées doit statuer sur la délégation de la compétence « eau » à une structure intervenant à l'échelle bassin versant telle que le syndicat mixte de la vallée de la Sélune qui porte le SAGE.

(2) Mise en place de programmes d'action cohérents sur l'ensemble du bassin versant.

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : aucun moyen supplémentaire pour la mise en œuvre du SAGE. Ce scénario irait à l'encontre de l'objectif d'exemplarité du projet : on actionnerait de manière exemplaire le levier de rétablissement de la continuité du cours d'eau sans affecter les mêmes moyens aux autres leviers (incohérence)

1- scénario minimum : (à préciser avec le SAGE) renforcement de la politique de plantation de haies

2- scénario optimal : (à préciser avec le SAGE) mise en place d'une politique ambitieuse de plantation de haies impliquant les collectivités et le monde agricole intégrant également un volet de valorisation de la haie (autour d'une politique de valorisation énergétique et touristique des haies). Appui/participation à une politique de sensibilisation et d'accompagnement vers une agriculture herbagère.

C - Les points clefs de réussite

Ambition des collectivités

D - Le calendrier

L'opération de démantèlement des barrages de Veziens et de la Roche-qui-Boit est attendue comme un moteur pour dynamiser les actions en faveur d'une meilleure qualité de l'eau sur le bassin. Il serait opportun que chaque intercommunalité amorce rapidement cette réflexion en concertation avec le Syndicat afin que les autres actions (notamment en ce qui concerne la gestion de la ressource piscicole ou l'aménagement du site) ne soient pas retardées. En ce qui concerne le choix des programmes, des actions telles que la mise en place de bandes enherbées doivent en effet être décidées par exemple au plus vite afin qu'elles soient prises en compte dans l'aménagement du site libéré par la disparition des lacs.

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Cette action est conforme à la volonté de la reconquête de l'environnement. Par ailleurs, cette amélioration globale des hydrosystèmes aura un impact indirect positif sur l'activité de pêche (par le biais d'une amélioration des conditions pour la faune piscicole et des actions réalisées en concertation avec les besoins des pêcheurs) et donc le développement économique durable de la vallée.

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs :

- Garantir la cohérence et l'exemplarité du projet en s'assurant de la poursuite des actions en faveur de la qualité des eaux sur le bassin versant
- Réduire notamment le taux de MES dans la rivière pour garantir des conditions favorables à la reproduction des différentes espèces piscicoles (zoom sur un enjeu de qualité de l'eau directement lié à la réussite du projet et aux capacités de développement du loisir pêche)

Les indicateurs de réalisation dépendront du plan d'actions arrêté. Les indicateurs de résultat devront être définis par le SAGE.

Cette action peut générer des impacts économiques : augmenter le potentiel de développement de la pêche et à l'attractivité générale de la vallée (paysage), créer des retombées de la valorisation des haies (bois énergie), etC...

Fiche Action n°4-8

Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement

A - Contexte et description de l'action

Objectif de l'action :

- mettre en place une démarche de valorisation de l'ensemble de l'opération (arasement, renaturation, projet) en rendant compte de manière ludique et attractive des avancées

- donner les conditions d'appropriation du projet et provoquer une émulation de la part des acteurs locaux et des habitants

Comme indiqué préalablement, la longueur de la phase de transition (depuis le début de la vidange jusqu'à la réhabilitation du fond de vallée) risque de constituer une longue période difficile à gérer dans la mesure où le paysage transitoire produit par les travaux risque d'être peu attractif. Cette phase doit être mise à profit pour construire le projet de territoire et lancer un certain nombre d'actions proposées dans le schéma de développement durable de la vallée de la Sélune, c'est-à-dire pour mettre en place une gestion cohérente et concertée de l'eau et du patrimoine naturel en général, mais aussi une stratégie de valorisation du patrimoine culturel. Au-delà, cette phase de transition doit être mobilisée comme un atout pour créer de l'animation autour des gorges de la Sélune.

Les travaux vont être marqués par des moments clefs tels que le début de la vidange et sa fin, les premiers coups de pelleuse lors de la démolition des deux barrages, ... Ces étapes sont importantes localement : elles vont marquer les habitants et il est important de les accompagner dans la découverte et l'acceptation de ce chantier qui augure une nouvelle vallée. Elles peuvent constituer au-delà un intérêt (opération et travaux d'une ampleur inédite) pour des visiteurs extérieurs (scientifiques, gestionnaires de rivières, touristes, naturalistes et pêcheurs, ...). Plusieurs formes peuvent être envisagées :

- Information sur le calendrier des travaux et le suivi de l'opération (bulletin d'information local sur le chantier de la Sélune, articles dans la presse locale, site Internet, ...)
- Evènements autour des grandes étapes : fêtes, inaugurations,
- Utilisation renforcée des nouvelles techniques de communication (suivi par Internet de l'opération par webcam, blog, vidéos, réseaux sociaux, mini-interview d'acteurs...)
- Suivi du chantier : reportage photo/vidéo, webcam en permanence (reconstitution accélérée du chantier – technique du timelapse et/ou technique du tiltshift (video de la vallée et des barrages avec rendu maquette) programme artistique (croquis, photo, ...) ¹⁸, rendu (exposition, ouvrage, ...)



La technique du tilt shift (« effet de maquette ») permet de rendre un effet « maquette » à une scène photographiée. Associée à la technique du time lapse (« effet accéléré ») on peut donc donner un rendu de chantier en vitesse accélérée. Une action pourrait consister à monter un film ludique en « time lapse » et « tilt shift » pour représenter le chantier de démantèlement du barrage en accéléré et avec un effet maquette

- Visites commentées/guidées pour les riverains, habitants, scolaires, ... (intervention de scientifiques/gestionnaires)
- Représentations théâtrales, ...

¹⁸ Plusieurs associations de photographes existent en Normandie et notamment près de la vallée de la Sélune comme le Photo-Vidéo-Club de l'Avranchin (PVCA : <http://photoavranches.canalblog.com/>), le photo-club granvillais (<http://pcpg50.canalblog.com/>). Par ailleurs, il existe des événements tels que le Mois de la Photo en Bocage Normand organisé depuis 2000 par l'association éponyme qui consiste à promouvoir des échanges et de diffuser en milieu rural les photographes et plasticiens utilisant la photographie (www.viremoisdela-photo.com).



Croquis réalisés pendant le chantier de démolition du barrage de Kernansquillec : affiches sur le site et édition d'un ouvrage « Carnet de chantiers »

Les grandes étapes du chantier doivent être couplées d'évènements et de manifestations permettant de faire vivre le territoire et le projet. Cette action doit être pensée en lien avec la mise en place de démarches participatives.

On peut rappeler que la vidange de 1993 avait initialement été anticipée par les acteurs locaux (Pays d'accueil touristique du Sud Manche en particulier) afin de compenser la perte d'attractivité notamment pour la base nautique alors récente de la Mazure. En partenariat avec EDF, les acteurs s'en sont saisi comme une opportunité touristique (édition d'une brochure spécifique, expositions diverses sur l'environnement mais aussi les barrages, portes ouvertes de l'usine de Vezins, concours photo, balades commentées, ...). Un plan de circulation avait même été conçu pour gérer le trafic occasionné preuve de l'intérêt et de la curiosité provoqué par ces travaux auprès de la population.

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Pilote global de la vallée en partenariat avec les financeurs et porteurs du démantèlement (EDF, Etat, AESN, ...).

Etapes :

- (1) Mettre très rapidement en place un plan de communication : site Internet, bulletin, ... (en partenariat avec l'Etat, AESN et le SAGE : discours commun) pour communiquer en priorité vers les habitants et riverains ;
- (2) Prévoir des manifestations/animations correspondant à des étapes clefs : début et fin de la vidange, premiers travaux de démolition, ... ;
- (3) Mettre en place des procédures de suivi du chantier/transformation (plusieurs outils : OPP, webcam, timelaps, ...)
- (4) Mettre à profit cette période pour construire en concertation la future vallée.

Etat d'avancement :

Aucun.

Des partenariats doivent être créés avec les chercheurs impliqués dans le programme scientifique de suivi et évaluation de l'opération.

Différents scénarii :

« ne rien faire » : Si la phase de transition n'est pas anticipée et accompagnée, la vallée devenue moins attractive passée la curiosité du

paysage créée par la vidange risque d'être désertée et finalement laissée pour compte (cf. volet benchmarking dans le diagnostic : voir l'opération de Maisons-Rouges par exemple) ;

1- scénario minimum : information minimum sur le lieu des barrages pour expliquer les étapes du projet. Risque de limiter l'intérêt pour l'opération

2- scénario optimal : Mise à profit de la période de transition pour construire un projet pour la vallée (choix et mise en œuvre des actions proposées en concertation avec l'ensemble des acteurs) et organisation de manifestations/animations pour rendre la vallée et l'opération attractives (communication importante, étapes clefs, ...). L'ambition du projet mérite l'utilisation renforcée des nouvelles techniques de communication (suivi par Internet de l'opération par webcam, blog, vidéos, réseaux sociaux...)

Liens avec les autres volets :

Cette action doit être pensée en lien avec la mise en place de démarches participatives et plus largement avec le volet n°X conception globale.

C - Les points clefs de réussite

D - Le calendrier

URGENT. Il faut mettre en place une stratégie de communication autour des travaux (information) et prévoir des animations/manifestations pour accompagner les grandes étapes du chantier.

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-9	Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement	Pilote global Structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	Collectivités Scientifiques, Manche tourisme	x	x	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Cette action est particulièrement importante dans la mesure où elle traite de cette période sensible qui va durer longtemps et pendant laquelle la section en gorges ne sera plus accessible.

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel objectif de l'action :

- mettre en place une démarche de valorisation de l'ensemble de l'opération (arasement, renaturation, projet) en rendant compte de manière ludique et attractive des avancées
- donner les conditions d'appropriation du projet et provoquer une émulation de la part des acteurs locaux et des habitants

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- plan de communication ; supports de communication ; coût de l'animation et des manifestations ; outils de suivi

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°4-9

Projet scientifique : suivi de l'opération et évaluation

A - Contexte et description de l'action

Objectifs :

-Suivre et rendre compte des impacts de l'opération d'arasement et de restauration du milieu

L'opération d'effacement des barrages de Veziens et de la Roche-qui-Boit constitue une opération d'ampleur inédite en France et même en Europe. Cela explique l'intérêt porté par la communauté scientifique à ce projet. Ainsi, de nombreux chercheurs étudient cette opération et ses conséquences. Ces travaux d'ores et déjà débutés concernent des disciplines aussi diverses que la biologie, l'écologie, la géomorphologie, l'hydrologie, la géographie ou la sociologie. Ils ont pour but principal de mettre en place un protocole de suivi permettant de rendre compte des impacts de cette opération de restauration sur le milieu (remontée des poissons migrateurs, dynamique de la végétation, modification des paysages, ...) et sur les pratiques de ses usagers (fréquentation, usages, perceptions, ...). Les résultats de ces travaux permettront de pallier le manque de suivi et d'évaluation de ce type d'opérations.

Intitulé « Arasement des barrages de la rivière Sélune (Baie du Mont-Saint-Michel) : quels changements pour la biodiversité, les flux géochimiques et biologiques du cours d'eau ? Quels changements pour les acteurs locaux en termes d'usages et de représentations ? » et coordonné par Jean-Luc Baglinière (UMR INRA-Agrocampus Ouest ESE, Ecologie et Santé des Ecosystèmes. Milieux Aquatiques et Insulaires, Rennes), le projet associe 14 laboratoires de recherche :

1. UMR 0985 INRA-Agrocampus Ouest ESE, Ecologie et Santé des Ecosystèmes. Milieux aquatiques et Insulaires, Rennes
2. UMR 1069 INRA-Agrocampus Ouest SAS, Sol, Agrohydrosystèmes et Spatialisation, Rennes
3. UMR 1224 INRA-Université de Pau et des Pays de l'Adour ECOBIOP, Ecologie Comportementale et Biologie des Populations de Poissons, St Pée/Nivelle
4. Unité Expérimentale d'Ecologie et d'Ecotoxicologie Aquatique INRA 1036 U3E, Rennes
5. UR 0980 INRA SAD Paysage, Rennes
6. UMR MNHN-CNRS 7208-UPMC-IRD 207 BOREA, Biologie des Organismes et Ecosystèmes Aquatiques, MNHN/CRESCO, Centre de recherches et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers, Dinard
7. UMR 6553 CNRS ECOBIO, Ecosystèmes - Biodiversité – Evolution, Université de Rennes1
8. UMR 6118 CNRS Géosciences, Université de Rennes 1
9. UMR 6554 CNRS LETG, Littoral, Environnement, Télédétection, GEOPHEN Géographie Physique et Environnement, Université Caen Basse Normandie
10. UMR 6554 CNRS LETG, Littoral, Environnement, Télédétection, COSTEL Climat et Occupation du sol par Télédétection, Université Rennes 2
11. UMR 7218 CNRS LAVUE, Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, Equipe MOSAIQUES Mutations et Organisations Spatiales : Approches Internationales comparées des Questions Urbaines et de leurs Enjeux Socio-spatiaux, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
12. UMR 5600 CNRS Environnement, Ville, Société, Université de Lyon
13. Ethnozi, Bureau d'études spécialisé en sciences humaines dans le domaine de l'environnement et de l'écologie humaine, Saint Vincent sur Oust
14. Laboratoire INSA de Génie Civil et Génie Mécanique LGCGM EA3913, Rennes.

Ce programme se présente comme un programme pilote national sur cette problématique d'arasement des barrages d'autant que l'un d'entre eux est le plus haut jamais effacé en France. Il semble également se présenter comme un des seuls voire le seul mis en œuvre en Europe à la différence des Etats-Unis où de telles opérations sont pratiquées relativement couramment. Les spécificités de ce programme peuvent se décliner en deux points : (1) sa durée sur le long terme à savoir normalement 16 ans (dépendant des techniques d'enlèvement de sédiments) : 6 ans avant l'arasement total et 10 après ; (2) la transdisciplinarité scientifique croisant une approche écologique et environnementale (de la particule fine au poisson en prenant en compte la géomorphologie du milieu et l'habitat aquatique et rivulaire) et une approche socio-économique en termes de changements d'usages locaux.

Les résultats obtenus pourront faire l'objet d'une communication (vulgarisation) auprès du grand public. Au-delà, il semblerait opportun de développer un partenariat entre la recherche et les acteurs locaux (porteur du futur schéma de développement durable de la vallée, structure en charge de l'animation/sensibilisation à l'environnement) pour valoriser au mieux ces travaux. Parmi les nombreuses stations de comptage installées le long de la rivière, une d'entre elles pourrait faire l'objet d'un aménagement permettant à tous de suivre ces travaux et d'en comprendre les résultats (voir station du Breuil en Auge sur la Touques, ou des Claias de Vire sur la Vire par exemple). Une communication doit par ailleurs être mise en place autour des résultats des recherches : expositions, soirée de conférences, ouvrages de

vulgarisation, articles de presse, ...

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Le programme est porté par Jean-Luc Baglinière (INRA Rennes) et associe 14 laboratoires de recherche. Il est financé par l'AESN et l'Onema.

Etapes :

(1) Lancement du programme de recherche (premières campagnes de collecte de données sur le terrain), le programme s'appuyant sur l'ambition d'évaluer et suivre les impacts du démantèlement, plusieurs tranches sont prévues (enjeu de suivi) : 2012/2017 (avant arasement), 2018/2027 (après arasement) ;

(2) Restitution d'une partie des résultats vers les acteurs locaux (différentes formes possibles) au fil du programme ;

(3) Organisation de visites de terrain (excursions scientifiques, séminaires, ...).

Etat d'avancement :

Le projet scientifique est en place. Des partenariats sont à mettre en place avec les collectivités et autres acteurs locaux afin d'assurer la transmission des résultats mais aussi d'associer les acteurs locaux dans certaines démarches.

Une partie des acteurs locaux est d'ores et déjà impliquée dans ce programme dans le cadre de la mise en place des appareils de mesure : techniciens de rivière, Onema, Fédération de pêche, ... Le volet socio-économique propose d'aller plus loin en proposant aux habitants de participer à l'observation des changements opérés après démantèlement (paysage, usages, fréquentation, ...).

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : Aucune interaction ou communication : aucune retombée locale ;

1- scénario minimum : Soutiens multiples apportés par les travaux scientifiques : éléments pour communiquer (résultats, équipements de mesure, ...), propositions pour animer (OPP, enquêtes, démarches participatives, ...) ;

2- scénario optimal : Des publications diverses sur la vallée et l'opération (scientifiques et grand public) : valorisation du territoire (opération emblématique et inédite). Travail partenarial avec le pilote global de la vallée et les pilotes des différents volets.

C - Les points clefs de réussite

D - Le calendrier

URGENT. Cette collaboration doit être mise en place rapidement afin de communiquer sur le projet avant le commencement des travaux.

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-10	Projet scientifique : suivi de l'opération et évaluation	INRA + 13 labos	AESN, Onema Fédération de pêche Syndicat mixte(SAGE)	x	x	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Ce programme offre des ressources aux acteurs locaux en termes de suivi/évaluation de l'opération, des informations potentiellement valorisables (animation, sensibilisation à l'environnement – on pense au dispositif de comptage des poissons par exemple) et d'animation du territoire (démarches participatives proposées : OPP, ...).

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs :

-Suivre et rendre compte des impacts de l'opération d'arasement et de restauration du milieu

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- Coût programme assuré par des financements Agence de l'eau et Onema pour la période 2012-2018 à renouveler pour assurer la suite du programme.
- Coût de valorisation communication

Fiche Action n°4-10

Création d'une structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement

A - Contexte et description de l'action

Objectifs de l'action :

- fédérer les acteurs et coordonner les actions (dans un programme structuré d'EEDD et de communication) autour de :

- **éducation à l'environnement et au développement durable pour les habitants**
- **découverte de la nature et en particulier de la vallée de la Sélune et des gorges**
- **promotion de l'image nature de la vallée**
- **valorisation des travaux et de l'opération de renaturation**

Les grands principes retenus pour le schéma de développement durable de la vallée de la Sélune s'appuient sur la reconquête de l'environnement et la mise en valeur du cadre proposé par les gorges de la Sélune pour le maintien et le développement d'activités récréatives de pleine nature. Dans cette optique, il est indispensable de proposer des activités autour du patrimoine naturel : l'animation et la sensibilisation à l'environnement doivent constituer des piliers du projet de territoire aussi bien pour les habitants et usagers que pour les extérieurs. Or, il n'existe pas aujourd'hui de structure d'animation et/ou de sensibilisation à l'environnement dans le territoire des quatre cantons. Il n'existe par ailleurs pas d'associations naturalistes ou de sensibilisation à l'environnement ancrées localement qui proposent des activités autour de la nature comme il en existe ailleurs dans le département de la Manche (CPIE du Cotentin, ...). Si les offices de tourisme et divers organismes indépendants (la Mazure, l'Autre Café, ...) peuvent assurer une partie des activités autour de l'environnement (la Mazure fait déjà de l'EEDD), il semble opportun de fédérer l'ensemble de ces actions au sein d'une seule structure. Il est en effet indispensable de structurer l'offre pour promouvoir cette nouvelle image et valoriser les activités qui y sont associées.

Cette structure aurait en charge d'organiser la communication sur le patrimoine naturel du site mais aussi sur le déroulement des travaux (édition de bulletins d'information, création d'un site Internet/blog documentaire, expositions, réunions publiques, conférences, édition de brochures/ouvrages, promenades découvertes, randonnée commentées, ...). Elle pourra fédérer l'organisation d'activités pédagogiques auprès des scolaires (locaux ou d'ailleurs), du grand public, des usagers (agriculteurs, élus, ...) et des touristes. Elle pourra constituer un relais privilégié pour communiquer les avancées et résultats des travaux scientifiques menés sur l'opération de démantèlement et plus largement sur la vallée. Plus largement, elle sera un relais capital pour l'animation du territoire autour de la question du patrimoine naturel : elle animera le dialogue entre les groupes d'usagers locaux concernés (propriétaires fonciers, élus, agriculteurs, pêcheurs, ...) et assurera la mise en réseau des responsables de la gestion des sites protégés sur l'ensemble du bassin versant de la Sélune (Baie du Mont St-Michel, bois d'Ardenne, Lande Pourrie, ...). Elle contribuera également à la promotion de la vallée. Ces activités pédagogiques autour de l'environnement doivent être envisagées en lien étroit avec les activités et événements sportifs : l'organisation d'une descente en kayak le long de la Sélune est l'occasion de découvrir la succession des milieux aquatiques et de la faune et flore associées par exemple (cf. GRAINE).

Cette structure pourrait prendre la forme d'un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) dont la vocation serait de coordonner les activités d'animation et de sensibilisation mais aussi d'aider à la prise en compte de l'environnement et plus largement du développement durable dans chacun des projets développés sur le territoire (mise à disposition d'outils, soutien technique, systèmes d'observation/suivi, ...). La structure devra intervenir sur l'ensemble des gorges de la Sélune, et idéalement au-delà (vallée de la Sélune), et être reconnue par l'ensemble des collectivités concernées. Son fonctionnement sera assuré par le recrutement de salariés (chargés de missions, techniciens de rivière) compétents pour intervenir sur la préservation des gorges de la Sélune (gestion des habitats), la valorisation du patrimoine bâti, éventuellement l'entretien des cours d'eau (collaboration SAGE), l'animation du territoire (concertation et événementiel). Il semble important que l'ensemble de ces thématiques diverses (eau, biodiversité, paysage, patrimoine, culture, tourisme) ne soient pas écartelés entre plusieurs structures mais réunies autour d'une seule qui veillera à la cohérence des différents projets et à la concertation entre les groupes d'acteurs concernés (cf. volet benchmarking du diagnostic).

Elle pourrait prendre place dans la vallée dans un des bâtiments EDF à côté d'un espace consacré aux expositions (Maison de la Sélune) et proposant des salles de réunion/conférences.

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage proposé :

création d'une structure ad hoc de type CPIE financée par les collectivités (Conseil Régional, Conseil Général, ...) ou **élargissement des compétences de la structure porteuse du SAGE**, le Syndicat Mixte du bassin de la Sélune, qui prendrait en charge l'ensemble des problématiques liées à la gestion, à la préservation de l'environnement mais aussi à l'animation et à la sensibilisation.

Étapes :

(1) **Rapprochement de l'ensemble des gestionnaires** du patrimoine naturel et de l'eau intervenant sur le bassin versant de la Sélune (SAGE, SYMEL, CFEN, GONm, GMN...). Pas d'urgence sur le volet valorisation et patrimoine culturel.

(2) **Réflexion sur le portage le plus adéquat** : élargissement possible des compétences de la structure porteuse du SAGE ou opportunité de créer une nouvelle structure de type CPIE.

(3) Lancement d'actions et relais avec les équipes scientifiques.

Etat d'avancement :

Le seul outil existant à l'échelle du bassin versant aujourd'hui est le SAGE de la Sélune porté par le syndicat mixte du bassin de la Sélune cependant cette association n'a en charge que la mise en application des décisions prises par la Commission Locale de l'Eau de la Sélune. En tant que structure porteuse, elle assure le fonctionnement de la cellule d'animation et l'élaboration du SAGE. La gestion du patrimoine naturel est assurée par l'Etat / Domaine Public Maritime (site Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel/suivi du Conservatoire du Littoral pour la partie Baie et SYMEL pour le Bois d'Ardenne), le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (Landes du Tertre Bizet et de la Fosse Arthour). Il n'existe donc pas de structure dédiée à l'animation et à la sensibilisation à l'environnement aujourd'hui dans la vallée de la Sélune.

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : Aucune animation : pas de changement vis-à-vis des pratiques de l'environnement, aucune communication sur les résultats de l'opération vers le grand public et les habitants ;

1- scénario minimum : Animation ponctuelle assurée par les Offices de tourisme ou chargés de mission du SAGE : communication sur l'opération pendant la phase de transition en particulier en lien avec les travaux scientifiques ;

2- scénario optimal : Création d'une structure d'animation/sensibilisation à l'environnement : garantie d'une cohérence entre les différentes actions de protection/gestion du patrimoine naturel à l'échelle du bassin versant, affirmation de la nouvelle image de marque de la vallée, mise en réseau des sites d'intérêt naturel (Baie, gorges, ...).

Liens avec les autres volets :

Des liens étroits sont à créer avec les activités récréatives et sportives (pêche, kayak, randonnée, ...) qui constituent des supports de découverte des milieux.

D - Le calendrier

URGENT. Si la mise en place d'une telle structure peut demander des démarches relativement longues, il semble important qu'un pilotage des activités d'animation et/ou de sensibilisation à l'environnement soit mis en place très rapidement avant le démarrage des travaux afin d'impulser et de coordonner des manifestations et diverses animations autour de l'opération et de communiquer sur les travaux et le projet de la future vallée avec le grand public (notamment les habitants et usagers directs de la vallée de la Sélune). Un relais local doit être établi avec les acteurs scientifiques afin de communiquer les résultats vers le grand public.

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
4-11	Création d'une structure d'animation et de sensibilisation à l'environnement	Pilote global	Syndicat mixte du bassin de la Sélune ou structure ad hoc AESN, Collectivités	x	x	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Cette action garantirait une meilleure cohérence des actions de gestion/protection du patrimoine naturel (lien amont aval jusqu'à la Baie). L'environnement est ici envisagé comme un support de développement en lien avec la promotion d'activités sportives et récréatives respectueuses.

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de l'action :

- fédérer les acteurs et coordonner les actions (dans un programme structuré d'EEDD et de communication) autour de :

- éducation à l'environnement et au développement durable pour les habitants
- découverte de la nature et en particulier de la vallée de la Sélune et des gorges
- promotion de l'image nature de la vallée
- valorisation des travaux et de l'opération de renaturation

L'évaluation impliquera la suivi de la mise en place ou non d'une structure dédiée d'une part et de l'atteinte des objectifs de fond d'autre part.

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

coût de la communication ; coût de l'animation ; coût de salariés supplémentaires (voire du fonctionnement d'une nouvelle structure)

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe